

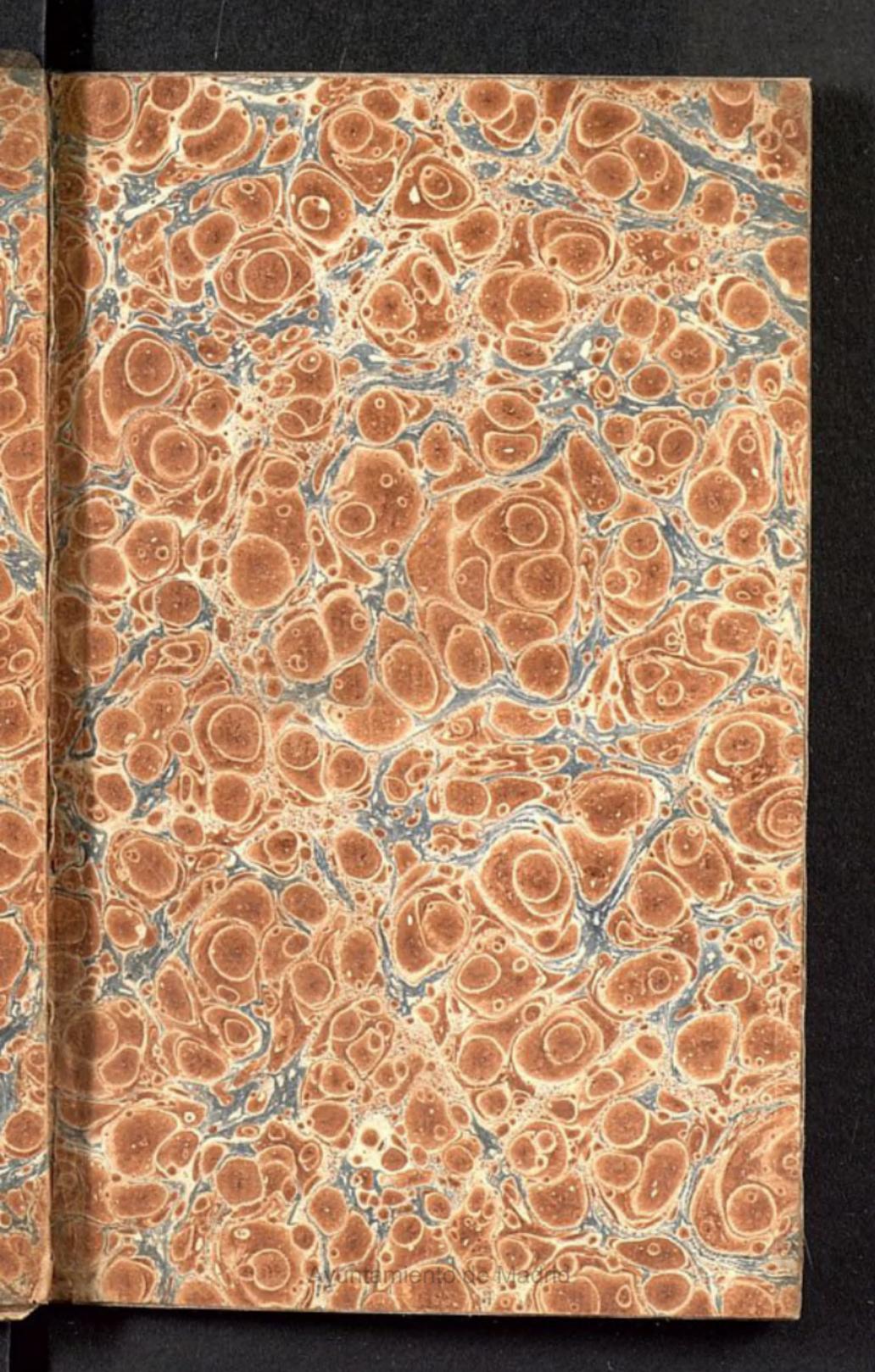


Ayuntamiento de Madrid

2. f

R  
827

Avilamiento de Madrid



Aruntamiento de Madrid

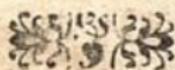


PREMIER  
DIALOGUE  
OU  
ENTRETIEN

Sur la Religion entre deux Bourgeois  
de Dieppe, un Pretendu  
Reformé & un Catholique

Où l'on void la preuve par l'écriture  
Sainte des principaux points Con-  
troversez & la solution aux obje-  
ctions que font sur iceux Messieurs  
de la Religion Pretendue Reformée.

*Le Sage qui écouterà, en sera plus sage  
Salomon en ses proverbes Chap. 1.*



A DIEPPE

28606

Chez NICOLAS DUBUC Graveur Im-  
primeur Libraire devant  
l'Hôtel de Ville.

---

*Avec approbation & permission*  
M. DC. LXXXV.

2000

LETTRE  
DEDICATOIRE  
SUR LE SUJET.

A

Messieurs de la Religion Prétendue Reformée  
Habitant de la Ville de Dieppe.

CE petit ouvrage que je vous dédie,  
Messieurs, est un effet de l'amour  
que j'ay pour vos personnes. Il est  
de votre production aussi bien que de la  
mienne, vous y faites le personnage de Por-  
testant comme Moy celui de Catholique il  
ne contient que des veritez tirées de l'écri-  
ture Sainte & des raisonnemens sur vos  
principes, vous y dites tout ce que vous pou-  
vez pour vous maintenir dans la separation  
& moy, j'endis assez pour vous porter à la  
reunion, vous pouvez facilement veoir sans  
sortir de vos Maisons si j'énoncée la veritez,  
puisque mes soutiens sont tirez des Livres  
que vous avez chez vous les matieres ont

4  
été agitées en la maniere que je les propose  
avec plusieurs d'entre vous, bien que je n'en  
fasse parler qu'un, le stile ne peut être que  
grossier puisque ce n'est que le stile d'un petit  
Marchand sans étude, j'espere pourtant  
Messieurs de vôtre docilité, que vous le re-  
cevrez de la même maniere que je vous le  
présente c'est adire de bon cœur puisque je  
vous y traite en freres, & amis & si je suis  
assez heureux d'apprendre qu'il vous soit  
tant soit peu agreable je continueray les  
autres matieres de Controverses que j'ay  
agitées avec plusieurs de vous en diverses  
rencontres ou j'exposeray avec douceur com-  
me dans celuy cy le tout par l'écriture Ste.  
& par le raisonnement tiré de vos principes  
en faisant ensorte de dillinguer suivant  
ma petite capacité ce qui est de foy & de  
pratique d'avec ce qui ne l'est pas, pour vous  
donner du moins quelque idée de la pureté  
de la foy Catholique afin que la connoissance  
vous l'aymiez & quand vous aurez de  
l'amour pour elle vous ne repugnerez plus  
d'embrasser sa doctrine qui vous conduira  
à la gloire éternelle.





P R E M I E R

D I A L O G U E

O U

E N T R E T I E N

S U R L A R E L I G I O N

Entre deux Bourgeois de Dieppe, un  
Pretendu Reformé & un  
Catholique.

*Le Pretendu Reformé ou Protestant  
approchant le Catholique luy dit?*

J'Ay appris ( Monsieur ) que vous  
traitez bonnement des Controver-  
ses, sans offenser personne, que vous  
ne produisiez pour vos preuves que  
l'Ecriture Sainte, & le raisonnement,  
sans l'embaras des pensées des Peres,  
du langage latin, ny invectives; Sur  
ces principes je vous prie d'agrée une  
petite conference que nous traiterons  
a l'amiable sur les points qui sont en  
Controyerse entre vous & nous.

A

Premier  
Le Catholique.

Très-volontiers Monsieur, l'écriture  
Sainte & le raisonnement sur vos  
principes nous serviront de guide,  
nous parlerons François aussi bien croy-  
je que ny vous ny moy n'avons pas  
grande intelligence dans les autres  
langues, les Peres nous seront inutiles  
puisque vous le voulez aussi bien ceux  
de votre profession n'en font pas grand  
cas témoin Monsieur Jurieu qui dit  
dans un sermon qu'il a mis au jour de-  
puis peu que le moindre de vos Mini-  
stres est plus sçavant & a plus d'intelli-  
gence que les Tertulien, les Ambrôises  
les Augustins & les autres peres de la  
primitive Eglise, & nous nous abstien-  
drons s'il vous plaist d'investives qui ne  
sont ordinairement formées que par  
les ignorans ou par ceux qui soutien-  
nent une mauvaise cause, & quoy que  
je sois plutôt, du nombre, des premiers  
que des derniers j'espère que soutenant  
une bonne cause Dieu me fera la grace  
de vous donner satisfaction & com-  
mençons quand il vous plaira & vous  
rendez à la verité afin que Dieu benisse  
notre discours.

*Le Protestant.*

Pour commencer traitons par la chose qui me semble la plus difficile a croire qui est la presence réelle du Corps & du Sang du Seigneur dans l'Eucharistie, & nous viendrons ensuite à d'autres points que nous traiterons tous s'il vous plaît succinctement.

*Le Catholique.*

Nous convenons de mysteres plus difficiles a croire que celuy de la réalité comme est celuy de la tres Sainte Trinité & de l'Incarnation de nôtre Seigneur, mais comme celuy-cy vous semble plus difficile a croire nous commencerons par ou il vous plaira mais avant que de commencer il nous faut s'il vous plaît établir des Juges car sans Juges toutes nos conferences après de grands discours de part & d'autre s'en iront comme beaucoup d'autres ont été au neant.

*Le Protestant.*

Nôtre Juge sera l'écriture Sainte parce quelle est la reigle de toute verité.

*Le Catholique.*

Je la croy comme vous reigle de toute verité mais elle ne peut pas seule

Juger de nos differends d'autant qu'elle est l'occasion accidentelle d'iceux non pas par elle même mais par l'erreur de vôtre esprit ou du mien (exemple) vous voulez que nous traitions de l'Eucharistie vous sçavez que nous croyons en icelle une presence réelle du Corps & du Sang de Jesus-Christ & vous y croyez une absence réelle, vous sçavez que pour établir la preséce réelle nous produisons traize passages de l'Escriture Sainte & entre-autres ceux cy.

Le Pain que je donneray c'est ma Chair que je donneray pour la vie du monde.

Sy vous ne mangez la Chair du Fils de l'Homme & ne beuvez son Sang vous n'aurez point de vie en vous.

Celuy qui mange ma Chair & boit mon Sang il aura la vie éternelle, car ma Chair est vraiment viande & mon Sang est vraiment breuvage.

Qui mange ma Chair & boit mon Sang il demeure en moy & moy en luy.

Prenez mangez cecy est mon Corps qui sera livré pour vous, cette Coupe est le nouveau Testament en mon Sang qui sera épandu pour vous.

*Dialogue*

Et pour établir l'absence réelle vous vous servez de la même Ecriture & produisez les passages suivants.

La Chair ne profite de rien c'est l'esprit qui vivifie.

Faites cecy en commemoration de moy.

Vous aurez toujours les Pauvres mais vous ne m'aurez pas toujours.

Il faut que le Ciel le contienne jusques à ce qu'il vienne.

Ce sont passages tirez de l'Ecriture Sainte dont vous pretendez vous servir pour établir l'absence réelle comme les premiers que je vous ay produits pour l'établissement ou preuve de la presence réelle du Corps & du sang de Iesus-Christ dans l'Eucharistie ainsi vous voyez ( Monsieur ) que vous & moy pretendons prouver deux faits qui sont entierement contraires par la même Ecriture Sainte & partant l'Ecriture seule ne peut pas être nôtre Juge donc il nous faut des Juges autres que l'Ecriture pour concilier tous ces passages & pour Juger du vray sens d'iceux.

*Le Protestant.*

Je n'en reconnoits point d'autres.

A iij

*Le Catholique.*

Dites plûtost que vous n'en voulez pas reconnoistre d'autres, d'autant que si vous reconnoissiez une fois les veritables Juges des Controverses vôtre cause sera perdue, il faut pourtant à vouïer sous vôtre permission que l'écriture a besoin d'interprete au tûjet des opinions qui se forment sur icelle entre les freres Chrétiens ce qui est tellement veritable que quand il survient entre vous des difficultez touchant l'écriture, la discipline ou autrement vos Messieurs les font venir au Consistoire & s'ils ne deferent au jugement de Messieurs du Consistoire ils vont au Colloque, ensuite au Synode de la Province & enfin au Synode National: & s'ils neobeissent au Synode National l'excommunication s'ensuit & quelque fois la punition comme il arriva à Cervet qui fut condanné a être brûlé à Geneve pour avoir trop opiniâtement soutenu ses erreurs, cette maniere de faire vous fait connoistre que l'écriture a besoin d'interprete, si elle en a besoin il nous en fait pour juger de nos differents & d'un jugement souverain car a moins

de cela on seroit toujours dans les contestations & comme il y a des interpretes souverains de loix humaines il en faut de necessité à la Loy Divine, ce qui est tellement veritable qu'au commencement de l'Eglise il s'émût des questions touchant la Circoncision entre les premiers Chrétiens, & Paul & Barnabé dit l'écriture sainte furent vers les Apôtres en Jerusalem qui expliquerent la question & prononcerent ensuite leurs jugemens ou decret qui fût envoyé aux Eglises pour être observé & gardé; depuis les Apôtres en tout tems & en tout lieux quand il s'est formé des questions ou erreurs entre les freres, l'Eglise s'est, assemblée en Concile que vous appelez Synodes & a prononcé son jugement en approuvant ou desapprouvant les opinions exposées, ainsi Monsieur vous voyez que ce sont les Conciles qui sont les veritables Juges des Controverses.

*Le Protestant.*

Je le veux croire, je veux croire aussi que Dieu n'a pas laissé à son Eglise d'autres voyes pour vider les differends qui n'aissent par l'erreur ou malice des

faux freres & il seroit a desirer qu'on en assemblât un qui fût libre pour vuidier entierement nos differens.

*Le Catholique.*

On n'assemble pas plusieurs Conciles pour decider une même question, ce seroit aller a l'infiny, les questions que nous agitions presentement ont été decidées au Concile œcumenique & general assemblé du consentement & de la demande des premiers Autheurs de vôtre Religion dans la Ville de Trente ou l'on traita toutes nos matieres Controversées l'espace de vingt trois ans & apres avoir été examinées amplement par plus de huit cens Docteurs des plus sçavans de l'Europe ils prononcerent Anatheme contre ce que vous souûtenez presentement ainsi vous devriez vous soumettre à l'autorité de cette illustre assemblée.

*Le Protestant.*

Si nous avions les mêmes sentimens des Conciles que vous avez assurement nous serions criminels si nous ne déferions à leurs Decrets, vous les croyez infailibles & nous les croyons failibles ce qui a fait que nos Peres ne

se font pas sūmis à leurs décisions.

*Le Catholique.*

Vōtre croyance est injuste & contraire aux paroles du Sauveur qui n'a pas établey d'autre moyen dans son Eglise pour la garantir de l'erreur, & étant la seule autorité qu'il a établey sur la terre pour juger des differends qui surviennent entre les Chrétiens, il faut necessairement s'en tenir aux décisions des Conciles, & nous en tenant à iceux adieu nos questions controversées.

*Le Protestant.*

Oüy mais, nous soutenons que les Conciles étant, fautifs leurs décisions sont par consequent fautivés.

*Le Catholique.*

Vōtre soutien tend à faire veoir que l'Eglise est faillible.

*Le Protestant.*

Il est vray, & si cela n'étoit point il n'auroit pas falu des gens extraordinaires pour la redresser comme porte nos Articles de foy.

*Le Catholique.*

Vōtre article de foy n'est fōdé que sur la pensée de l'Auther de vos articles de foy & non sur l'Ecriture Sainte ainsi

vous ne devez y avoir égard mais ce qui vous doit faire rentrer en vous même & une considération qui est sensible & touchante, est que si l'Eglise est faillible vous n'êtes pas en assurance de vôtre salut car si elle a failly hier elle peut faillir aujourd'huy & encore demain donc il y va du repos de nôtre ame & de la tranquillité de nôtre esprit de la croire infallible comme elle l'est.

*Le Protestant.*

Je conviens avec vous que si l'Eglise est faillible nous ne sommes ny vous ny nous en assurance de nôtre salut, mais l'expérience nous a fait connoître que la doctrine des Conciles n'est pas entierement certaine & on a veû des Conciles détruire ce que d'autres avoient ordonné.

*Le Catholique.*

Cela est bien pour ce qui regarde la police, les ceremonies & la discipline Ecclesiastique, mais jamais pource qui concerne la foy, si l'Eglise étoit faillible Jesus-Christ nous auroit-il commandé de l'écouter à peine d'être regardez & tenus pour des payens? Nous auroit-il dit dans son Evangile que les portes

d'Enfer ne prevaudront jamais contre elle? Si Jesus-Christ nous commande de l'écouter, si toutes les puissances infernales ne peuvent prevaloir contre elle comme nous l'asseure la verité même, de consequence certaine elle est infaillible si elle est infaillible comme il est impossible d'en douter il faut de necessité absoluë que ses décisions soient infaillibles, si ces décisions sont infaillibles ou en êtes vous mon cher Mons.

*Le Protestant.*

Assurement vous pressez fort ce point & je vois bien que vous me voulez faire croire que les Conciles étant infaillibles & qu'ayant été assemblez notamment le dernier tenu à Trente pour juger de nos Controverses & que les ayant condamnées nous devons nous soumettre à ses décisions, & nous y soumettant nostre conference sera finie, & partant plus de dispute.

*Le Catholique.*

A la verité nous devrions finir nôtre Conference puisque nos points controversez out été jugés dans toutes les formes mais ce n'est pas mon intention, nous la continuerons autant qu'il vous

plaira sur tous les points Controversez parce que je veux bien rendre raison de ma foy & vous faire veoir que le Concile a condamné avec justice toutes les erreurs que vous pretendez faire passer pour des veritez.

*Le Protestant.*

Continuez donc si vous le pouvez de prouver la presence réelle du Corps & du Sang du Seigneur dās l'Eucharistie.

*Le Catholique.*

Au commencement de nôtre conference vous sçavez que je vous ay fait remarquer que Jesus Christ dans l'Evangille Saint Jean nous promet de nous donner a manger son Corps & aboire son Sang, remarquez Monsieur que selon les trois autres Evangelistes il a effectué cette promesse la veille de sa mort en instituant le Sacrement de son Corps, & de son Sang en disant prenez mangez cecy est mon Corps qui sera livré pour vous, cette Coupe est le nouveau Testament en mon Sang qui sera épandu; Si dans le Sacrement il n'y avoit que la figure du Corps & du Sang du Seigneur, il s'en suivroit que Jesus-Christ n'auroit été

été livré qu'en figure, ce qui est un blasphème & selon vous, & selon nous, Jesus-Christ n'ayant pas été livré n'y fait mourir seulement en figure: il s'ensuit de nécessité absoluë que ce qu'il nous donne dans le Sacrement est la verité de la chose promise qui est son Corps & son Sang, & non la figure de son Corps & de son Sang comme vous le pretendez.

*Le Protestant.*

Si c'est le Corps & le Sang pourquoy Saint Paul l'appelle t-il Pain apres son Institution ou Consecration, si vous voulez.

*Le Catholique.*

C'est le propre de l'Ecriture d'appeler les choses changées du nom quelles avoient auparavant leur changement, ( comme par exemple ) Nôtre Seigneur dit aux députez de Saint Jean allez dites à Jean que les Aveugles voyent, les Sourds entendent, & les Boiteux marchent droit: vous voyez bien par là que c'est nommer les choses par le nom quelles avoient auparavant leur changement, car il est constant que celuy qui voit n'est pas aveugle.

B

celuy qui entend n'est pas sourd & celuy qui marche droit n'est pas boiteux.

*Le Protestant.*

J'entend? vous voulez dire que S. Paul appelle l'Eucharistie Pain parce quelle étoit Pain avant son institution, & est Pain avant la Consecration? mais dites moy je vous prie que pouvez vous dire sur ces mots, la Chair ne profite de rien c'est l'esprit qui vivifie

*Le Catholique.*

Nôtre esprit qui est grossier & charnel ne peut penetrer ce grand mystere ny comprendre les paroles du Sauveur, mais étant animé de l'esprit Divin qui est la grace de Dieu & asujetty par la foy aux paroles du Sauveur il profite, c'est nôtre Chair qui ne peut profiter de rien non plus que celle des Capharnaites: car de dire que la Chair du Sauveur ne profite de rien, ce seroit prononcer un blasphême. Vous sçavez & moy aussi qu'elle nous a tellement profité quelle a racheté son Eglise de la damnation éternelle en satisfaisant à son Pere pour nos pechez dont il s'est fait nôtre caution en ce faisant homme. Et pour vous convaincre que ce n'est pas

de la Chair du Sauveur dont il est dit que la Chair ne profite de rien, vous n'avez qu'à lire quelques versets auparavant dans le Chapitre 6. de Saint Jean d'ou vous avez tiré ces paroles, & vous y trouverez que la Chair du Sauveur sert beaucoup. Si vous ne mangez la Chair du Fils de l'Homme & ne beuvez son Sang vous n'aurez point la vie en vous. Qui mange ma Chair & boit mon Sang a la vie éternelle, & je le ressusciteray au dernier jour. Celuy qui mange ma Chair & boit mon Sang demeure en moy & moy en luy, est ce ne profiter de rien que de donner la vie en nous, de donner la vie éternelle, de faire ressusciter au dernier jour, & enfin de nous faire demeurer en Jesus-Christ, & Jesus-Christ en nous.

*Le Protestant.*

Que pouvez vous repliquer au passage de l'Ecriture qui dit faites cecy en memoire de moy, s'il y a memoire dans la Cene il n'y a pas réalité.

*Le Catholique.*

D'abord vôtre passage donne quelque legere impression, mais étant ex-

pliqué dans son vray sens il ne donnera aucune atteinte à la réalité que je soustiens; il ya dans l'Eucharistie réalité & memoire, faites cecy en memoire de moy, est un commandement du Seigneur de mettre en pratique ce grand Mystere, en memoire de qui voulez vous qu'on le pratique, si ce n'est en memoire des biens faits de son Instituteur & particulierement de sa Mort & Passion qu'il devoit souffrir le lendemain du jour de l'Institution de ce Sacrement faites cecy ( veut dire ) le Seigneur pour vous souvenir de ce que j'ay fait le premier de ce que je feray demain en mourant sur la Croix. Ne peut-on pas faire memoire d'une chose qui est passée, or la mort violente du Seigneur dont on fait memoire dans la Cene ou celebration de l'Eucharistie est passée on en peut donc faire memoire.

*Le Protestant.*

Vous pretendez donc que l'Eucharistie en tant que Sacrifice est le même que celuy de la Croix.

*Le Catholique.*

Il est vray à la difference que celuy

de la Croix à été sanglant, & celuy de l'Eucharistie ne l'est pas, qu'en la Croix Jesus-Christ étoit visible quand à son Humanité & en l'Eucharistie il n'est point visible, en la Croix il avoit un Corps palpable & mortel & dans l'Eucharistie il y est en son Corps glorieux invisible & immortel.

*Le Protestant.*

Bon Dieu qu'il y a de mysteres la dessous qui meriteroient de longues conferences mais parce que je vous ay-dit au commencement de nôtre discours que j'avois beaucoup de choses à vous demander que je voulois traiter succintement je vous prie de me permettre de continuer en vous disans que Jesus-Christ ne peut être réellement en l'Eucharistie puisqu'il a dit vous ne m'aurez pas toujours il vouloit dire qu'après son Assenscion il ne seroit plus sur la Terre n'étant plus sur la Terre il n'est donc pas réellement en l'Eucharistie.

*Le Catholique.*

Quand Jesus-Christ a dit vous aurez toujours les Pauvres avec vous, mais vous ne m'aurez pas toujours il enten-

doit d'une presence visible mais non d'une presence invisible, car comment accorderez vous cet autre passage de l'Escriture ou le Seigneur dit qu'il sera tous les jours avec nous jusques à la consommation des Siecles.

*Le Protestant.*

Ce dernier passage se peut interpreter de la presence Divine & non de l'humaine.

*Le Catholique.*

Il auroit été bien inutile à nôtre Sauveur de dire qu'il seroit tous les jours avec nous jusques a la consommation des Siecles, par sa divinité puisque vous croyez comme moy que Dieu est immense & par consequent partout, & dans tous les tems, ainsi quand il dit qu'il sera avec nous jusques à la consommation des Siecles cela se peut entendre dans le Sacrement aussi bien que par son esprit, ce mot de consommation des siecles le fait assez connoître d'autant que les siecles passez ou la fin du monde venuë il ne sera plus avec nous dans le Sacrement mais nous serons avec luy par sa grace comprehenseur de la gloire, dont la Sacrement que

vous recevons pendant nôtre vie est un gaige ou airre ainsi ayant donné solution a vôtre objection vous devriez vous rendre à la verité.

*Le Protestant*

Au commencement de nôtre conference vous m'avez fourny des matieres a vous faire des objections & je ne me rendray point que vous ne m'avez donné une entiere satisfaction sur icelles l'Ecriture parlant de Jesus-Christ dit, il faut que le Ciel le contienne jusques a ce qu'il vienne, si le Ciel le contient il ne peut pas être sur la Terre s'il n'est pas sur la Terre il ne peut être réellement au Sacrement & par Consequent a Dieu vôtre réalité.

*Le Catholique,*

Avant que de donner solution a vôtre objection vous remarquerez s'il vous plaît Monsieur que dans vos premieres Bibles aussi bien que dans la nôtre il est dit-il faut que le Ciel le recoive & dans vos dernieres il y a qu'il faut que le Ciel le contienne ce qui est une falsité de la part de vos Messieurs mais soit qu'il le recoive ou le contienne nous croyons qu'encore qu'il soit au

Sacrement il ne cesse pas d'être dans le Ciel & quoy qu'il soit assis à la dextre de son Pere, il ne cesse pas d'être réellement dans le Sacrement de son Corps & de son Sang, conformément à ses promesses & institution, y étant d'une maniere differente parce qu'il est dans le Ciel sous ses propres especes & qu'il est dans le Sacrement caché sous les especes ou apparences du pain & du vin.

*Le Protestant.*

Comment cela se pouroit-il faire qu'un corps fût au Ciel & en la Terre.

*Le Catholique.*

Par la toute puissance de Dieu ; l'Apôtre saint Paul disant que tout est possible à Dieu, quand Jesus-Christ nous a dit prenez mangez cecy est mon Corps nous devons nous en croire à sa Parole, & ne pas demander comment, il suffit de vous dire qu'il n'a pas dit que c'est la figure de son Corps non plus que le Corps n'est pas enclos dans le pain ny le Sang dans le vin comme enseigne vôtre grand Cathéchisme, mais il a dit que c'est son Corps, donc nous devons croire que c'est son Corps, & d'autant plus qu'il a fait un double serment que

nous serons privez de la vie éternelle si nous ne mangeons la Chair & ne bevons son Sang de scavoir comment cela se peut faire ce sont des secrets qui appartiennent à la Divinité & qui sont bien au dessus de l'Homme qui est bien hardy de vouloir comprendre ce mystere luy qui ne peut seulement comprendre la formation d'un moucheron, & c'est une grande obstination en vous de ne pas assujettir vôtre foy à ce mystere, puisqu'il n'y a point de mystere de nôtre Religion dans l'Ecriture qui soit mieux expliqué, & vos Freres les Lutheriens n'en disconviennent point.

*Le Protestant.*

Je veux croire que les Lutheriens croient comme vous une presence réelle du Corps & du Sang de Christ dans l'Eucharistie.

*Le Catholique.*

Vos Messieurs ont été convaincus par nos Docteurs d'avoir dit & avoïe que la creance des Lutheriens touchant la réalité n'avoit aucun venin, si cette croyance n'a point de venin elle n'est pas un sujet suffisant de vous retenir dans la separation.

*Le Protestant.*

O. ouy, mais ils ne l'adorent pas comme on fait chez vous.

*Le Catholique.*

C'est enquoy ils sont grandement blamable, Jesus-Christ étant un sujet adorable, il doit être adoré par tout où il est, ils le croient dans l'Eucharistie donc il devroient l'adorer dans l'Eucharistie, de dire comme ils disent qu'on ne l'adore pas de crainte d'adorer le Pain qui est aussi dans le Sacrement, c'est une raison tres ridicule c'est comme qui diroit (a dit autre fois un de vos premiers pretendu reformateurs écrivant contre Luther) qu'il ne falloit pas adorer Jesus-Christ quand il étoit visiblement sur la Terre de peur d'adorer ses habits.

*Le Protestant.*

En voila assez sur la réalité voyons un sujet qui me semble de plus grande consequence qui est le retranchement de la Coupe parceque ce retranchement me semble être un attentat a l'autorité de Jesus-Christ qui dit beuvez en tous.

*Le Catholique.*

Touchant le retranchement de la Coupe, Vous remarquerez s'il vous plaît Monsieur que ceux a qui le Seigneur dit *Beuvez en tous*, étoient tous Apôtres, & par consequent Prêtres, & & dans cette qualité de Prêtres ils étoient obligez pour former un parfait Sacrifice d'user des deux especes.

*Le Protestant.*

Pourquoy les Prêtres user plutost des deux especes que les Laïques.

*Le Catholique.*

L'Eucharistie doit être regardée comme Sacrifice, & comme Sacrement, comme Sacrifice elle doit être reçüe sous les deux especes & comme Sacrement on peut la recevoir sous l'une des deux especes.

*Le Protestant.*

Nous ne voyons pas cette distinction dans l'Escriture Sainte.

*Le Catholique.*

Je le veux avoüer mais l'Eglise qui est conduite par le Saint Esprit nous le fait croire avec bien de la raison, elle peut changer ce qui n'est pas de l'essence des Sacremens suivans les tems & les occasions & vous en demeurez telle-

ment d'accord que vous vous en tenez  
aussi bien comme nous aux changemens  
quelle a cy devant faits; au commence-  
ment de la primitive Eglise on ne Bap-  
tisoit que ceux qui pouvoient rendre  
raison de leur foy, apresent vous & nous  
Baptisōs les enfans qui sont incapables  
d'en rendre raison, à la naissance de  
l'Eglise en Baptisant on plongeoit par  
trois fois les baptizez presentemēt vous  
& nous nous contentons de jeter un  
peu d'eau sur la teste en disant je te  
Baptize au Nom du Pere & du Fils & du  
Saint Esprit, on enuyoit les pecheurs  
publics faire des penitences publiques  
presentement ce n'est plus cela n'y chez  
vous n'y chez nous, on croyoit la com-  
munion necessaire à tous & même aux  
petits enfans apresent vous & nous  
n'admettons à la Communion que ceux  
qui ont l'âge de discernement ainsi  
vous reconnoissez que l'Eglise a eu  
droit de faire ces changemens, pour-  
quoy voulez vous quelle n'aye pas eu  
droit de retrancher la Coupe, puis-  
quelle n'est pas de l'essence du Sacre-  
ment; Vous ne pouvez pas dire que ce  
soit un usage nouveau n'y ayant rien

de plus connu que dans les premiers Siecles Chrétiens on administroit le Sacremēt de l'Eucharistie ou de la Cene sous une seule espece aux uns sous l'espece du pain, & aux tres malades infirmes, & petits enfans sous l'espece du vin voyez sur ce sujet le traité du retranchement de la Coupe fait par Monsieur de Condon, & si vous le tenez pour suspect, lisez Monsieur de Laroque Ministre qui a écrit contre, il vous fera assez connoître au travers de son deguisement qu'on administroit au tems de la primitive Eglise la communiō sous une seule espece apres quoy vous conclurez quelle suffit au Laïques pour la reception entiere du Sacrement.

*Le Protestant.*

Je ne suis pas entierement satisfait sur cette matiere & je ne puis me rendre à moins de quelque chose de plus solide.

*Le Catholique.*

Pour vous faire connoître que les deux especes ne sont pas absolument necessaires pour la reception du Sacrement, voyez vôtre discipline Ecclesiastique & vous y trouverez quelle

dit que les personnes qui auront repugnance pour le vin pourront communier sous la seule espece du pain, & si vous en voulez davantage voyez l'Apôtre Saint Paul, qui mangera de ce pain ou boira de cette Coupe; Il ne dit pas qui mangera & boira, donc selon S. Paul & votre discipline les deux especes ne sont pas absolument necessaires pour la reception entiere du Sacrement; Si vous en voulez davantage entendez Jesus-Christ, celuy qui mangera de ce pain ne mourra point, si quelq'un mange de ce pain il vivra éternellement, celuy qui me mangera vivra aussi de par moy, qui mangera ce pain icy vivra à jamais; vous voyez que le Sauveur parle quatre fois du pain sans un seul mot du vin.

*Le Protestant.*

Une personne qui Communie sous une seule espece ne peut pas dire qu'il a communiqué au Corps & au Sang de Christ.

*Le Catholique.*

Pardonnez moy, Monsieur, Communiant sous la seule espece du pain, il peut dire avec verité qu'il a Commu-

nié au Corps & au Sang parce que le Corps & le Sang se rencontrant sous une seule espece par accompagnement ou concomitance ; il reçoit le Sacrement en son entier.

*Le Protestant.*

Donnez moy quelque chose de plus satisfaisant touchant le retranchement de la Coupe;

*Le Catholique.*

L'Eglise a pû la retrancher c'est tout vous dire & ce d'autant plus quelle n'est pas absolument de l'essence du Sacrement.

*Le Protestant.*

Qui luy a donné le pouvoir de la retrancher aux Laiques;

*Le Catholique.*

C'est Jesus-Christ.

*Le Protestant.*

Quand?

*Le Catholique.*

Quand'il luy a dit en la personne des Apôtres tout ce que vous delierez sur la Terre sera délié au Ciel, & tout ce que vous lierez sur la Terre sera lié au Ciel, & aussi en vertu du pouvoir que l'Eglise a sur ses enfans.

*Le Protestant.*

Vous voudriez donc dire que l'Eglise pourroit obroger les Commandemens de Dieu ?

*Le Catholique.*

Je ne vous dis pas cela, l'Eglise n'est pas capable de faire aucune chose qui soit contraire à la volonté de Dieu, d'autant quelle est conduite par le Saint Esprit qui ne luy fait vouloir que ce qui est juste & raisonnable.

*Le Protestant.*

Qui est-ce qui luy a promis, le Saint Esprit ?

*Le Catholique.*

C'est Jesus-Christ qui ne luy a pas seulement promis mais envoyé lors qu'il soufla sur elle en la personne des Apôtres leurs disans recevez le Saint Esprit comme mon Pere ma envoyé je vous envoie, ceux de qui vous remettrez les pechez ils leur seront remis, & ceux de qui vous les retiendrez ils seront retenus, & le Saint Esprit fût envoyé visiblement à l'Eglise en la personne des Apôtres lors de leurs premières assemblées Chrétiennes, aux Actes, Chap. 2.

*Le*

Je vois bien que vous voulez que la baze & le fondement de nos Controverses soit l'autorité de l'Eglise.

*Le Catholique.*

Sans autorité, rien ne peut être regy, gouverné ny décidé; ce que vous reconnoissez tellement chez vous que vos Consistoires, Colloques & Synodes en sont des preuves, sans autorité: tout est perdu aussi bien dans la Religion, comme dans la Politique, sans autorité chacun en feroit & croiroit à la tête comme il est arrivé & arrive encore chez nos voisins les Anglois & Holandois; n'est-ce pas par autorité que nous sommes maintenus par la Foy des grands mysteres de la Trinité, & de l'Incarnation, ils ne sont pas si clairs dans l'Ecriture qu'il ne se soit élevé des Heresies contre, témoin les Ariens, Nestoriens & autres.

*Le Protestant.*

Auparavant de finir cette matiere, dites moy, pourquoy l'Eglise a retranché la Coupe, car c'est une affaire que j'ay fort au cœur?

*Le Catholique.*

Pour plusieurs bonnes, valables & justes raisons, & quoy quelle ne soit pas obligée de rendre raison de ses actions je les diray pour elle; La premiere est l'irreverence & la profanation du Sacrement, s'il falloit consacrer du vin pour tant de personnes étant certain qu'il y auroit grand danger d'en répandre à terre; la seconde parce qu'il y a quantité de personnes qui ne peuvent boire de vin quelque effort qu'ils puissent faire; la troisieme est fondée sur l'aversion naturelle que plusieurs ont à boire après les autres, & qui ne le peuvent jamais faire sans s'exposer à un vomissement: & d'autant plus qu'il s'en rencontre plusieurs fort sales dégoutans & même malades; & la quatrieme est qu'il y a plusieurs Pais ou le vin est fort rare, ou l'on auroit peine à le porter pour Communier tant de personnes, & autres raisons qui font connoître, que ce n'est pas sans sujet que l'Eglise a retranché la Coupe ce qui doit vous faire acquiescer sur cette matiere.

*Le Protestant.*

En voila s'il vous plaît assez sur icelle, traitons en un autre. Il y a peu que vous avez allegué le passage de l'Evangile, qui dit? Que le Seigneur dit à ses Apôtres, ceux de qui vous remettres les péchez il leur seront remis, ce qui m'oblige à vous interroger sur la Confession auriculaire, dites moy donc ce que vous en croyez & si elle est necessaire à salut?

*Le Catholique.*

L'Eglise croit deux sortes de Penitence, une Penitence vertu & une Penitence Sacrement, la Penitence vertu est celle que nous exerçons nous même par la componction de cœur contrition douleur de nos pechez regret d'avoir offensé Dieu, mortification, mafferation & autres peines que nous pouvons nous apliquer par le moyen de la grace pour joindre aux peines du Sauveur, la Penitence Sacrement est composée de trois parties scavoir de la Confession Contrition & Satisfaction & je croy que c'est de la Confession que vous voulez parler qui est une des parties de la Penitence Sacre-

ment que nous croyons necessaire au salut.

*Le Protestant.*

Dites moy s'il vous plaît si la Confession est de droit Divin.

*Le Catholique.*

L'Eglise nous oblige de croire que c'est un Sacrement institué par nôtre Seigneur, pratiqué par les Apôtres & de tout tems par toute l'Eglise Catholique, & par consequent de droit divin.

*Le Protestant.*

Quand est ce que Jesus-Christ l'a institué.

*Le Catholique.*

Quand il a dit à l'Eglise en la personne des Apôtres ceux de qui vous remettrez les pechez il leur seront remis, par consequent les Apôtres & leurs Successeurs ont pouvoir de Jesus-Christ de remettre les pechez.

*Le Protestant.*

Jesus-Christ dit bien à ceux de qui vous remettrez les pechez ils leurs seront remis mais il ne commande pas de les confesser a l'oreille des Prêtres.

*Le Catholique.*

Comment voulez vous qu'on puisse

remettre les pechez si on n'en à point la connoissance & comment les Apôtres & leurs déçendant en auroient-ils la connoissance, si on ne leur confesse? comment voulez vous q'un Medecin guerisse un malade s'il ne connoit point la maladie? donc pour avoir & obtenir la remission de nos pechez il faut les confesser à ceux à qui Dieu a donné le pouvoir de les remettre.

*Le Protestant.*

On doit les Confesser à la vérité mais publiquement dans les assemblées comme on fait chez nous.

*Le Catholique.*

L'Apôtre Saint Jacques ne dit pas de les confesser publiquement, mais bien de les confesser les uns aux autres, & il n'est pas dit dans l'Ecriture que les premiers Chrétiens les confessaient publiquement, mais bien que pendant que Saint Paul preschoit à Ephese plusieurs de ceux qui avoient crû venoient confesser & declarer ce qu'ils avoient fait, & par consequent dès le tems des Apôtres on confessoit le mal qu'on avoit fait non pas publiquement comme vous le pretendez mais secret.

*Le Protestant.*

Qui vous a dit qu'on les confessoit  
secrettement & non pas publiquement?

*Le Catholique.*

Il n'y a nulle apparence qu'on les confessât publiquement, il n'est pas croyable qu'une personne eût dit à haute voix j'ay commis des adulteres, des fornications, tué, dérobé le bien & l'honneur d'autrui: la pensée seule en choque le sens & vôtre confession publique est plutoft un scandale qu'une action digne de loüange, & même j'en connois plusieurs parmy vous qui detestent cette confession & nottamment des pechez qui sont encore en quelque maniere secrets.

*Le Protestant.*

A la verité Monsieur a dire les choses comme elles sont, je suis de ceux qui la desaprouvent parce que dans l'action on decouvre a tout un public la vergongne de son prochain ce qui est contraire aux maximes Evangeliques qui veulent que nous reprenions en secret nôtre prochain & on rend public un peché qui n'est

connu que de quelques Particuliers peut être de personne ce qui scandalise toute une assemblée & donne de la confusion à toute une Famille.

*Le Catholique.*

Vous reconnoissez qu'il y a une Confession qui se doit pratiquer dans l'Eglise de Jesus-Christ dont la pratique est utile, vous desapprouvez la publique, donc l'auriculaire est la véritable, la pratique qu'on en fait ne fait mal à personne, elle peut causer du bien à plusieurs donc elle doit être pratiquée quand bien même elle ne seroit pas établie de Jesus-Christ.

*Le Protestant.*

Je commence d'avoir quelques bons sentimens de sa pratique & je la croy bonne en soy parce qu'en elle on peut trouver du soulagement pour le repos de l'ame, mais je vous prie de me dire si elle est tellement nécessaire qu'un peché ne puisse être pardonné qu'il ne soit déclaré à un Prêtre & je vous fais cette demande parce que le sujet est de consequence d'autant que je connois plusieurs qui se rendroient de de vôtre Religion s'il ne falloit pas se

confesser.

*Le Catholique.*

Oüy Monsieur elle est absolument  
necessaire & on ne peut là mépriser  
sans desobeyr à Dieu & à son Eglise,  
ce n'est pourtant pas q'une personne  
qui mourroit sans pouvoir se Confesser  
fût damné il pourroit se sauver avec  
une veritable Contrition accompagné  
de la satisfaction si la chose se pouvoit.

*Le Protestant.*

Dou tirez vous la preuve de cette  
necessité.

*Le Catholique.*

De Saint Mathieu ou Jesus-Christ  
dit à Saint Pierre je te donneray les  
Clefs du Royaume du Ciel & tout  
ce que tu délieras sur la Terre sera  
délié au Ciel & tout ce que tu lieras  
sur la Terre le sera dans le Ciel, une  
autre fois Jesus-Christ parlant à ses  
autres Disciples, je vous dis en verité  
que tout ce que vous délierez sur la  
Terre sera délié dans le Ciel, ceux de  
qui vous remettrez les pechez ils  
leur seront remis: donc les Apôtres &  
en eux leurs successeurs, ont pouvoir  
de lier & délier, d'absoudre ou retenir

dans le Royaume du Ciel qui est l'Eglise Militante.

*Le Protestant*

Oüy bien les Apôtres parce qu'ils devoient prêcher l'Evangile à tout le Monde, mais non pas vos Prêtres.

*Le Catholique.*

Si l'Eglise de Jesus-Christ avoit manqué avec les Apôtres il n'y en avoit plus n'y pour vous n'y pour nous parce qu'il y a long tems que les Apôtres ne sont plus sur la Terre mais comme l'Eglise doit durer jusques à la fin des Siecles elle aura jusques à la fin des Siecles des Successeurs des Apôtres & des Hommes Apostoliques qui auroient le même pouvoir qu'avoit les Apôtres & qui l'exerceront comme les Apôtres l'ont exercé & ce jusques à la fin du monde.

La Penitence est tellement necessaire à Salut que le Seigneur, dit si vous ne faites Penitence vous perirez tous, Saint Paul écrivant au premiers Chrétiens leur dit j'ay de la joye non de ce que vous avez eu de la tristesse mais de ce que vôtre tristesse vous a portez à la Penitence, la Confession est une partie

de la Penitence, donc on doit se réjouir quand on la pratique.

*Le Protestant.*

Il y en a plusieurs parmy nous qui ne desaprouvent point la pratique de la Confession & je suis presque sur le point de me rendre a leur opinion ou plutôt a ce que vous m'en dites mais la pratique est grandement chagrinante.

*Le Catholique.*

Non pas tant Mr. que vous vous imaginez & si vous l'aviez une fois pratiquée, vous seriez joyeux & réply de consolation, d'abord elle paroît à la verité un peu affreuse, mais après s'en être acquité sans déguisement on reçoit un soulagement merveilleux, quand elle nous seroit peine il ne faudroit pourtant pas se rebuter, la Religion Chrétienne doit avoir ses amertumes, la vie du Seigneur dont nous professons la Religion en a été toute remplie & il ne seroit pas juste que nous fussions sans peine sous un chef qui a été Couronné d'épines pour nous.

*Le Protestant*

Je croy que s'il ny avoit que la Con

session qui nous separât, nous serions bien tost reünys.

*Le Catholique.*

Qui peut vous retenir dans la separation ? qui a pû porter vos Peres a si jetter qui a causé tant de maux dans ce Royaume & dites nous comme vous demandent Messieurs nos Prelats pourquoy vous êtes vous separez de nous.

*Le Protestant.*

Nos Peres disent que ça été la perversité des mœurs des Ecclesiastiques & l'Idolatrie qu'ils ont crû être pratiquée chez vous.

*Le Catholique.*

Je vous feray veoir quãd il vous plaira que nous ne sômes point des Idolatres (graces à Dieu) & que c'est une pure calomnie, de la part de vos Messieurs, un seul Dieu tu adoreras, mais supposons que les mœurs de nos Pasteurs fussent dépravées à l'excez, & que l'Eglise fût Idolatre comme vous l'accusez; je soutiens que vos Peres n'ont pas deu se separer & que vous ne devez pas vous tenir separez d'avec nous, mais bien vous reünir au plutost; & pour appuyer mon soutien, je me ser-

viray des termes de la Lettre Pastorale qui vous a été adressée, qui est toute remplie d'affection, d'amour & de tendresse pour vous: qu'il a plu au Roy de vous envoyer par le ministère de mon Seigneur l'Intendant, & de laquelle vous avez fait peu de cas? pour ne pas dire que vous l'avez méprisée. Moÿse se separa t'il du peuple d'Israël encore bien qu'il eût commis la dernière des Idolatries? Il est vray qu'il invectiva, il se mit en colere jusques a briser les Tables sur lesquelles étoient écrites les Commandemens de Dieu, mais il ne se separa pas d'avec eux, au contraire il pria Dieu qui vouloit exterminer ce peuple de leur pardonner, & le pria avec tant de zele qu'il demanda d'être effacé du livre de vie plustost que ce Peuple criminel fût puny comme il le meritoit. Jesus-Christ nôtre Sauveur se separa t'il des Juifs qui étoient tout plains d'orgueil, d'ambition & d'hypocrisie? point du tout, il invectiva contre leurs mœurs & quoy qu'il fût la douceur même il les traita d'hypocrites, d'engeance de viperes, & même les punit de ses mains Sacrées en prenant

le foût pour chasser les Profanateurs du Temple, & bien loin de se separer d'avec eux pour leurs pechez il cherchoit les gros Pecheurs pour les convertir; Il mangeoit avec eux, Il s'empressoit pour les mettre au bon chemin, Il se fatiguoit pour les trouver, témoins les Publicains, la Madeleine, la Samaritaine. Saint Paul s'est-il separé des Chrétiens quoy qu'ils fussent des faux freres & coupables des derniers crimes, Il invectivoit contre eux, il les excommunioit mais jamais de separation; vous reconnoissez la separation pour un si grand mal que quoy que vos Docteurs en aient commis le crime, ils ne laissent pas de demeurer d'accord que c'est un tres grand mal. Voyez pour cela le Traité du Pere le Juge, & si vous ne voules pas tant prendre de peine voyez le Formulaire de l'Administration de vos Sacremens, vous y trouverez que la separation est un si grand mal que vos Ministres auparavant d'administrer la Cene retranchent de la sainte Cene, & excommunient ceux qui se separent de vôtre Eglise, & vos Messieurs le reconnois-

sent tellement coupable sur cet article qu'ils n'ont osé répondre à cette juste demande de Nos Seigneurs du Clergé, pourquoy vous êtes vous separez de nous? Si vos Peres n'ont pas dû se separer de l'Eglise quand bien elle auroit été Idolatre, ce qui n'est pas sans votre respect, & quand ses mœurs auroient été plus abominables que vous ne pouvez vous imaginer, pourquoy vous tenez vous encore dans la separation? Revenez donc, mes chers Messieurs, rendez vous à la volonté de nôtre Invincible Monarque & aux douces & charitables semonces de nos Seigneurs les Prelats, afin que nous fassions sur la Terre une Eglise Militante pour nous trouver un jour avec Nôtre Dieu & ses Saints dans la triomphante.

*Le Protestant.*

Il y a plusieurs autres choses qui nous sont occasion de separation mais nous, n'en traiterons s'il vous plaît quand a present que d'une qui est l'Invocation des Saints trépassés, dites moy donc, s'il vous plaît, si pour être sauvé il faut necessairement les invoquer.

*Le Catholique.*

Il est de foy de croire que les Saints qui régneront avec Jesus-Christ sont à honorer & invoquer & qu'ils offrent oraisons à Dieu pour nous, voilà ce qui est de foy mais il n'est pas de commandement de les prier en nôtre particulier.

*Le Protestant.*

La pratique de les prier est pourtant parmi vous? *Le Catholique.*

Je demeure d'accord que toute l'Eglise Catholique les prie de prier Dieu pour nous en disant Sainte Vierge priez pour nous, Saint Pierre priez pour nous, Saint Paul priez pour nous &c. C'est à dire priez Dieu pour nous afin de nous obtenir les graces & besoins qui nous sont nécessaires, & il est étrange que vous blâmez chez nous ce que vous pratiquez chez vous.

*Le Protestant.*

Quoy vous voudriez dire que nous prions les Saints de prier Dieu pour nous?

*Le Catholique.*

Oüy je le veux dire & il est vray ou toutau moins vous priez les pecheurs

de prier Dieu pour vous.

*Le Protestant.*

Comment ?

*Le Catholique.*

N'est-il pas vray qu'aux jours de vos Assemblées vos Messieurs faisant la fonction de leurs charges disent un tel, & une telle se recommandent aux prieres de l'Eglise.

*Le Protestant.*

Il est vray & je ne peux en disconvenir.

*Le Catholique.*

Vous croyez donc que les prieres de vos Fideles qui sont dans vos Temples peuvent soulager vos Malades.

*Le Protestant.*

J'en conviens autrement il seroit inutile de les recommander à nos prieres.

*Le Catholique.*

Pourquoy voulez vous que la priere des Saints qui sont dans le Paradis comprehenseurs n'ayent pas autant de credit envers Dieu pour nous obtenir nos besoins & necessitez que la priere de vos fideles qui sont peu-être en peché & qui sont effectivement pecheurs  
suivant

suivant vos principes, puis que vous reconnoissez dans vos Oraisons que vous transgressez sans fin & sans cesse les Commandemens de Dieu.

*Le Protestant.*

Je demeurerois d'accord que la priere des Saints qui sont en Paradis auroit plus de pouvoir envers Dieu pour nous obtenir ses graces, & autres besoins s'ils nous entendoient, que la priere des Fideles qui sont sur la Terre ? mais comme les Saints qui sont dans le Paradis ne nous entendent point, je dis & soutiens qu'il est inutile de les prier.

*Le Catholique.*

Si je vous prouve qu'ils nous entendent, vous n'aurez plus le mot à me dire.

*Le Protestant.*

J'en demeure d'accord; mais vous ne le ferez pas.

*Le Catholique.*

Je le feray, Monsieur, moyennant la grace de Dieu, & si je le feray par un témoin que vous n'oseriez reprocher.

*Le Protestant.*

Bon Dieu quel est ce témoin.

D

*Le Catholique.*

C'est Jesus-Christ en voulez-vous un meilleur.

*Le Protestant*

On ne peut pas en trouver un meilleur, ( mais dites moy comment ) car jusques apresent je n'ay point trouvé une preuve chez vos auteurs, comme vous prétendez de me faire croire.

*Le Catholique.*

N'est il pas vray que Jesus-Christ dit dans l'Évangile qu'il y aura joye dans le Ciel parmy les Anges pour un Pecheur qui se convertira sur la terre.

*Le Protestant.*

Il est vray.

*Le Catholique.*

Comment voulez vous que les Anges se réjouissent dans le Ciel sur la conversion d'un Pecheur qui est le plus souvent interieure s'il ne connoissent pas ce qui se passe sur la terre.

*Le Protestant.*

Assurement voila un Passage qui est fort, auquel jusqu'à present je n'avois pas pensé néanmoins je puis encore vous objecter que cela est bien pour les Anges mais non pas pour les Saints.

*Le Catholique.*

Point de chicane s'il vous plaît, Monsieur, vous sçavez que l'Écriture Sainte dit que les Saints sont semblables aux Anges.

*Le Protestans.*

Mais comment ce peut-il faire que les Anges & les Saints qui sont si éloignez de nous puissent entendre nos Prières.

*Le Catholique.*

Il faudroit arêter icy & ne pas demander comment il se peut faire, puisque le Sauveur a dit que cela se fait, mais pour vous contenter en peu de mots sur vôtre demande superfluë en finissant cette petite Conference, je vous diray que les Anges & les Saints voyent & connoissent tout en Dieu, d'autant qu'il leur communique par sa bonté & toute puissance, la faculté de veoir & d'entendre ce qui se passe sur la terre; ce qui fait qu'en voyant nos besoins & entendant nos Prières, & étant unis avec nous suivant ces mots de nôtre Symbole, & du vôtre Je croy la Communion des Saints. Il s'ensuit même suivant vos Principes qu'ils nous obtiennent de Dieu par leurs

Prieres , du moins autant que peuvent faire vos Fideles en priant pour vos malades. Si donc les Saints entendent nos prieres, si les prieres que nous faisons les uns pour les autres nous obtiennent les misericordes de Dieu vous voyez bien, Monsieur, que l'Invocation des Saints n'est pas un sujet suffisant pour vous retenir dans la separation non plus que la Confession auriculaire, le retranchement de la Coupe, la Realité, ny les méchantes mœurs des mauvais Catholiques ; Partant ( Messieurs ) rendez vous à la verité, & revenez sans delay au giron de notre Mere la Sainte Eglise Catholique, de laquelle vos Peres se sont injustement & mal'heureusement separez. & vous rendez à ses Décisions qui ne peuvent vous tromper puis quelles sont du Saint Esprit, & que Jesus est avec Elle, & qui par consequent ne peut mentir ny errer ; étant cette Colonne innébranlable dont Saint Paul parle dans ses Epitres. Cette Arche de Noé ou l'on est guaranty du naufrage du Deluge, dont Saint Pierre nous fait mention hors de laquelle tous peri-

ront. C'est cette Maison bâtie par le Sage sur le rocher dont parle Jesus-Christ, les vents ont soufflé & heurté, & ne l'ont point endommagée; C'est cette Barque qui ne fera jamais naufrage, quoy que son Protecteur paroisse y être endormy: Qui a été garantie de plus de cent sortes de méchant vents qui l'ont inutilement attaquée depuis son établissement fait par le Seigneur; Premièrement sur la Croix, & depuis en disant à Saint Pierre; Tu es Pierre, & sur cette Pierre j'édifieray mon Eglise contre laquelle les Portes d'Enfer ne prévaudront jamais. Et reconnoissez Monsieur que de toutes les choses que peut faire un Chétien, la plus glorieuse & celle que l'on peut dire être l'unique nécessaire, c'est la reconnoissance de son égarement devant Dieu.

*Le Protestant.*

A Dieu Monsieur, à la première occasion nous continuerons nos conférences.

*Le Catholique.*

Cesera quand il vous plaira, cependant je prie Dieu qu'il vous donne sa sainte Grace, & la connoissance de la verité.

FIN.



**APPROBATION.**  
*de Monsieur Avuray Docteur de  
 Sorbone, & Chanoine de l'E-  
 glise Cathedrale de Roüen.*

J'ay leu un Manuscript qui a pour  
 Titre *Premier Dialogue, ou Entretien  
 sur la Religion.* En foy dequoy J'ay  
 signé, ce vingt & unième iour de Mars  
 mil six cens quatre-vingt & cinq.

Avuray Chanoine de Roüen  
 Docteur de Sorbone,



de

our  
tien  
'ay  
ars

ien

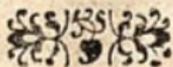


SÉCOND  
DIALOGVE  
OU SUITE  
D'ENTRETIEN

Sur la Religion entre deux Bourgeois  
de Dieppe, l'un Catholique, &  
l'autre Prétendu Reformé.

Ou l'Eglise Catholique est justifiée de  
toute Idolatrie; & la Protestante  
convaincüe de Dogmes & Ensei-  
gnemens très dangereux. Ou l'on  
void aussi un traité du Purgatoire, &  
les articles de la foy Catholique.

*Le Sage qui écoutera, en sera plus sage.  
Salomon en ses Proverbes Chap. 1.*



A DIEPPE.

Chez NICOLAS DUBUC Graveur, Im-  
primeur Libraire devant l'Hôtel  
de Ville: 1685.

---

*Avec Approbation, & Permission.*

SEGUNDA  
DIALOGUE  
OU SUITE  
D'UN TRAITÉ

Sur la Religion des Indes  
de l'Amérique du Nord  
et de l'Amérique du Sud

Par M. de Carondelet  
Chevalier de l'Ordre de Saint Louis  
et de l'Ordre de Saint Michel  
et de l'Ordre de Saint Esprit  
et de l'Ordre de Saint Ferdinand  
et de l'Ordre de Saint Charles

Paris chez la Citoyenne Lesclapart  
à la Citoyenne Lesclapart

A PARIS chez la Citoyenne Lesclapart  
à la Citoyenne Lesclapart



4  
recevoir celuy-cy, comme une preuve fidele  
de l'inclination que jay de vous voir un  
jour obeissants aux amoureux soupirs &  
longs gemissemens de cette bonne mere qui  
suivant la lettre Pastorale de nos Seigneurs  
de son Clergé vous cherche comme ses en-  
fans égarez, qui vous rapelle comme la per-  
drix ses petits, qui fait ses efforts pour vous  
rassembler sous ses aîles comme la poule ses  
poussins, qui vous sollicite a prendre la rou-  
ze du Ciel comme l'Aigle ses aiglons, &  
vous cherchera même au travers des ron-  
ses, & des épines jusques a ce qu'elle vous aye  
réüny à son Troupeau pour ne faire ensem-  
blement (comme autre fois) q'un même corps  
sous le chef visible que le Sauveur a établey  
sur la Terre pour nous conduire un jour à la  
gloire du grand Pasteur de nos ames Nôtre  
Seigneur Iesus-Christ. C'est ce que desiro  
avec ardeur celuy qui est

Vôtre tres-humble &  
tres-obeissant serviteur,  
GASPAR DE SABIE.



SECOND

# DIALOGUE

OU SUITE D'ENTRETIEN

SVR LA RELIGION

ENTRE

*Deux Bourgeois de Dieppe un Catholique  
& un Protestant.*

*Le Catholique rencontrant  
le Protestant luy dit.*

**M**onsieur avez vous reflechi sur nôtre  
derniere cōferēce de la Religio, &  
avez vous pour agreable de la cōtinuer.

*Le Protestant.*

OUY. Monsieur j'ay fait reflexion  
sur tout ce que nous avons agitē,  
& je voudrois bien, continuer nos con-  
ferences, mais tant d'Edits, de Déclara-  
tions, d'Arrests & de Sentences qu'on  
donne contre nous & qui plus est, l'e-  
xercice public de nôtre Religion interdit  
me font croire qu'elle est a deux doigts  
de la perte, ce qui non seulement me

A

6 *Second*  
chagrine, mais me dégoûte d'en parler,  
*Le Catholique.*

Ce qui vous attriste deveroit vous  
rejoûir, & ce qui vous impose silence  
deveroit vous faire parler; tous ces  
Arrests, ces Declarations & empêche-  
mens de l'exercice de vôtre Religion,  
ne sont que des coups de la misericorde  
de Dieu, & des moyens qu'il vous pre-  
sente pour vous détourner du chemin  
de perdition, & pour vous remettre  
dans la voye du salut, & si a l'Exemple  
de Saint Paul vous profitez de ces mar-  
ques d'amour, élevant vos cœurs a Dieu  
en luy disant, comme ce grand Apôtre,  
*Seigneur que voulez vous que je fasse,*  
assûrement ce grand Dieu qui est tout  
bon & tout misericordieux vous don-  
nera la connoissance de la verité: mais  
si vous résistez à sa grace, je crains que  
vôtre cœur ne devienne semblable a  
celuy de Pharaon & qu'enfin vous  
n'ayez le même sort, que luy.

*Le Protestant.*

Helas Monsieur; nous regardons tou-  
tes ces choses comme des marques de  
la vraye Religion, & des peines que  
nous nous sômes attirés par nos pechez.

## Le Catholique.

Les afflictions peuvent être regardées comme des marques de la véritable Religion, mais jamais hors de la véritable Eglise qui est l'Eglise de Jesus Christ: Le démon a ses martyrs comme le Sauveur; Pharaon & son peuple souffrirent comme les Israëlites; Mais les souffrances de ceux cy, les conduisirent a la terre de promesse, & les peines de Pharaon & de son peuple les menerent dans l'abisme. Ainsi toutes les peines souffertes hors de la véritable Eglise sont inutiles; Il n'y a que celles qui sont accompagnées de la véritable charité qui soient agreables a Dieu; *Quand je donneroie mon corps pour être brûlé* dit le grand Apôtre *si je n'ay la charité, ce martyre me sera inutile*: aussi, Monsieur, quand vous auriez & souffriez toutes les peines des Martyrs les souffrant hors de l'Eglise elles vous sont inutiles.

## Le Protestant.

Nous sommes la véritable Eglise; & partant toutes les peines que nous endurons, sont des marques de l'amour de Dieu, & des marques de la vérité de nôtre Religion.

*Second*

*Le Catholique.*

Reste donc à vous prouver que vous n'êtes pas la véritable Eglise.

*Le Protestant.*

Comment le prouverez vous?

*Le Catholique.*

J'ay plusieurs argumens immanquables, qui nous meneroient bien loin & qui tous vous prouveroient que vous n'êtes pas la véritable Eglise de Jesus-Christ, mais pour éviter la prolixité, comme vous l'avez demandé dans nôtre première Conference, je me contenteray dans celle-cy de vous dire que la décadence de vôtre Religion est une preuve infallible, qu'elle n'est pas de Dieu.

*Le Protestant.*

Pourquoy je vous prie?

*Le Catholique.*

Les Persecuteurs voulant étouffer la Religion Chrétienne dans son berceau, crurent qu'ils n'y pouvoient réussir qu'en faisant mourir les Apôtres; Gamaliel homme honorable, dit l'Ecriture Sainte, & Docteur de la Loy leur dit, faites tout ce que vous voudrez, si cette Religion est de Dieu vous ne la détruirez

point, & si elle n'est pas de Dieu elle perira  
 infailliblement & n'aura qu'un tems, comme  
 celles de Teudas & de Judas Galiléen qui  
 ont eû un tems & enfin sont peries; raison-  
 nant juste sur ce principe, une Religion  
 qui n'a pas été depuis Iesus-Christ  
 jusqu'à present n'est pas la veritable  
 Religion de Iesus-Christ parce que la  
 veritable Religion de Iesus Christ doit  
 durer depuis le Sauveur jusques a la fin  
 des Siecles; vous sçavez, & nous aussi le  
 commencement de la vôtre; Ce fût a  
 Dieppe suivant vos propres memoires  
 en 1557. Nous n'ignorons pas son pro-  
 grez; nous en avons de funestes mar-  
 ques dans nos Temples la fin est presque  
 visible & ceux qui vivront dans un de-  
 mi-Siecle en pourront dire des nouvel-  
 les: donc vôtre Religion n'est pas la  
 veritable Religion de Iesus-Christ.

*Le Protestant.*

La veritable Religion est celle ou la  
 pure parole de Dieu est annoncée, &  
 ou les Sacremens sont administrez pure-  
 ment: Dans nôtre Religion la pure pa-  
 role de Dieu est annoncée & les Sacre-  
 mens y sont administrez en toute pureté  
 elle est donc la veritable Religion.

A iij

*Le Catholique.*

La pure parole de Dieu ny les Sacre-  
mens instituez par nôtre Seigneur ne  
sont pas administrez dans vôtre Reli-  
gion, comme j'ay commencé a vous  
prouver dans nôtre premier entretien,  
& comme je continueray Dieu aidant,  
dans les autres: donc elle n'est pas la  
véritable Religion de Iesus-Christ.

*Le Protestant.*

Enseigneton je vous prie chez nous  
autre chose que la pure parole de Dieu?

*Le Catholique.*

Oüy, Monsieur il est constant qu'on  
enseigne chez vous des doctrines qui  
ne sont pas conformes à la parole de  
Dieu & on vous accuse avec justice  
d'avoir des Dogmes & enseignemens  
qui sont contraires a cette sainte parole  
& tres dangereux pour le salut.

*Le Protestant.*

Quoy que vous puissiez dire nous ne  
croyons n'y n'enseignons que confor-  
mement à la parole de Dieu.

*Le Catholique*

Vous le dites Monsieur mais il m'est  
facile de vous prouver le contraire &  
pour le faire je n'allegueray point les

*Dialogue.*

11

manieres de faire des ignorans de vôtre parti, comme vous faites contre nous n'y les sentimens particuliers de vos Ministres, mais j'establiray mon raisonnement sur les fondemens de vôtre Religion qui sont vos articles de foy & vos Catechismes.

*Le Protestant.*

La parole de Dieu est plus en recommandation chez nous que chez vous.

*Le Catholique.*

Oùy en apparence, mais non pas en effet, rien de si commun chez vous dans vos bouches que la parole de Dieu, & rien de si contraire à la parole de Dieu que vôtre doctrine.

*Le Protestant.*

Je vous prie Monsieur de me dire en quoy:

*Le Catholique.*

Non seulement en tous nos points controversez, mais encore dans vôtre doctrine, pratique & morale.

*Le Protestant.*

Je vous le nie.

*Le Catholique.*

Je vous le prouve, & je soutiens que vous enseignez ou en termes expres ou

par consequent, que le Pere qui est la premiere personne de la tres sainte Trinité est injuste, que Jesus-Christ qui est la seconde personne a été damné, & que le Saint Esprit qui est la troisiéme est impuissant : vous enseignez que le Baptême est inutile, que les bonnes œuvres ne nous servent de rien, & enfin que nous sommes necessitez a faire le bien & le mal.

*Le Protestant.*

Bon dieu que dites vous a l'égard des trois personnes de la Sainte Trinité, vous me pardonnerez si je vous dis que ce sont là plûtoſt des calomnies que des veritez, & que vous ne prouvez point ce que vous avancez.

*Le Catholique.*

La preuve s'en fera facilement.

*Le Protestant.*

Je l'attens.

*Le Catholique.*

N'est-il pas vray que dans vôtre petit Catéchisme le Ministre instruisant dit a l'enfant: *peux tu accomplir les commandemens de Dieu* & que l'enfant répond, *non?*

*Le Protestant.*

Il est vray.

*Le Catholique.*

N'est-ce pas enseigner que Dieu nous commande des choses impossibles & par consequent qu'il est injuste? Si un maître commande a son valet une chose impossible, ne peut-on pas avec justice le traiter d'injuste & de cruel.

*Le Protestant.*

J'en demeure d'accord, mais je vous prie y a-t-il quelq'un qui accomplisse les commandemens de Dieu?

*Le Catholique.*

A la verité il n'y en a pas beaucoup, mais ce n'est pas la faute du Dieu que nous adorons, mais la nôtre; parce qu'avec la grace de Dieu comme dit Saint Paul, nous pouvons toutes choses: ce que nous pouvons avec Dieu n'est pas impossible: aussi le Concile prononce Anathême a celuy qui dit qu'il est impossible a l'homme justifié & constitué en grace de garder les commandemens de Dieu, & que nul ne doit user de cette parole temeraire qu'il luy est impossible de les garder car Dieu ne commande pas l'impossible, mais il avertit de faire ce que l'on peut, de demander ce que l'on ne peut pas & nous aide afin qu'on le puisse; Mon joug est doux &

*mon fardeau leger*, dit le Sauveur de nos ames. C'est ainsi qu'avec la grace on peut garder les commandemens de Dieu.

*Le Protestant.*

Mais l'Ecriture dit que le juste peche sept fois.

*Le Catholique.*

Oüy bien de ces pechez d'infirmité que l'Eglise appelle veniels, mais non pas des pechez mortels.

*Le Protestant.*

Nous ne reconnoissons pas de deux sortes de pechez, nous les croyons tous mortels.

*Le Catholique.*

Vôtre croyance est injuste; Qui ne sçait pas qu'un simple mensonge qui est un peché ne merite pas la mort, comme un homicide ou un adultere? Qui ne sçait pas que l'Ecriture Sainte dit qu'il y a des pechez a mort & d'autres qui ne sont pas a mort? Ainsi c'est injustement que vous instruisez vos enfans a croire que les commandemens de Dieu sont impossibles; Il est encore tres injuste d'enseigner que Jesus Christ ait été damné.

*Le Protestant.*

Ou enseignons nous que Jesus-Christ a été damné?

*Le Catholique.*

Prenez la peine d'ouvir vôte grand Catéchisme, & vous trouverez au Dimanche dixième si je ne me trompe, que le Ministre dit à l'enfant, ou au peuple parlant de Jesus-Christ *comment se peut-il faire qu'il ait été en telle damnation?* Et l'enfant répond, *ce qui est Eternel aux damnés, n'a été que temporel à Jesus-Christ.* Vous voyez bien que c'est dire en bon françois que Jesus Christ a été damné ne criez donc plus la calomnie.

*Le Protestant.*

Arrétons, s'il vous plaît: comment entendez vous ce mot du Simbole que vous retenez comme nous, qui parlant de Jesus-Christ dit, *qu'il est descendu aux Enfers?*

*Le Catholique.*

L'Eglise qui est éclairée par le Saint Esprit appuyée sur le passage de Saint Pierre qui dit que *Jesus-Christ a prêché aux esprits en Chartre & evangelisé aux mors,* nous enseigne que c'est aux Lim-

bes ou le Sauveur descendit pour y consoler par sa visite les Patriarches & les Prophètes, en attendant qu'il leur ouvrît par son Ascension triomphante les portes du Paradis; personne selon Saint Jean n'étant monté au Ciel devant Jesus-Christ ainsi le passage du Symbole doit être entendu des Limbes & non de l'Enfer des damnez.

*Le Protestant.*

Saint Paul nous dit que Jesus Christ a été fait malediction : Donc il a été damné.

*Le Catholique.*

Il ne s'ensuit pas; Il est vray qu'il s'est fait malediction pour nous d'autant qu'il est écrit, maudit est celuy qui pend au bois, mais il n'a pas pour cela été damné.

*Le Protestant.*

Vous ne disconvenez pourtant pas qu'il n'ait été condamné.

*Le Catholique.*

Non, mais il y a bien de la difference entre condamné, & damné : une personne peut être condamnée a la mort, qui pourtant ne sera pas damnée.

*Le*

*Le Protestant.*

Mais le passage du Symbole est formel touchant la descente de Jesus-Christ dans les Enfers.

*Le Catholique.*

Remarquez, Monsieur, que tous les lieux sous-terrains sont pris dans l'Ecriture pour Enfers; Jacob chagrin de la perte de son fils Joseph disoit, *cette affliction fera descendre ma vieillesse dans les Enfers*; Il est tout visible que ce Patriarche entendoit parler du Tombeau & non de l'Enfer des damnez, ainsi le Symbole parlant de la descente de Jesus-Christ dans les Enfers, doit être entendu des Lymbes, ou étoient les Peres, partant vôtre doctrine sur cet article est sous vôtre permission, captieuse, & injurieuse à la gloire du Sauveur; comme aussi cet autre qui enseigne que le Saint Esprit ne peut nous faire accomplir les commandemens de Dieu.

*Le Protestant.*

Ou enseignons nous, je vous prie, l'impuissance du Saint Esprit? Nous sçavons qu'il est Dieu, & par consequent tout puissant?

*Le Catholique.*

On vous l'enseigne, Monsieur? Vous l'enseigne aux petits enfans dans le Catechisme que j'ay cité ou après que le Ministre a dit *peux-tu accomplir les commandemens de Dieu*, & que l'enfant a répondu, *nenny pas*, il luy demande, *qui est ce qui les accomplit en toy?* l'Enfant répond, *c'est le Saint Esprit*, & le Ministre continuant ses demandes dit a l'Enfant, *& quand Dieu ta-donné son Saint Esprit, les peux-tu parfaitement accomplir?* On fait répondre a l'Enfant, *nenny pas*: Veritablement voila toutes les trois personnes de la Trinité bien honorées chez vous, le Pere injuste, le Fils damné, & le Saint Esprit impuissant & après cela vous voudriez me faire croire que vous n'enseigne que la pure parole de Dieu, je n'en crois rien & je ne puis souffrir que vous limitez la toute puissance du Saint Esprit qui étant infinie ne connoît point de bornes: c'est une doctrine trop pernicieuse pour être recüe & je ne puis concevoir comment vous l'accommodez avec cette autre Theologie de vôtre Catechisme & toutes fois Dieu mandit & rejette

*tous ceux qui ne parleront entierement ses commandemens.*

*Le Protestant.*

J'avoüe mon foible la dessus, mais je crois qu'il y a des raisons sur ces matieres qui sont hors de ma connoissance.

*Le Catholique.*

Et moy ie crois que ces doctrines sont très injutieuses à la Majesté & bonté de nôtre Dieu, aussi bien que vôtre autre doctrine touchant le Baptême.

*Le Protestant.*

Dites moy s'il est absolument necessaire à salut ?

*Le Catholique.*

Le S. Concile de Trente appuyé sur les paroles de nôtre Seigneur, de l'Apôtre & sur le Concile de Nicée le déclare necessaire au salut en disant, *je confesse un Baptême en la remission des pechez.* Et par contraite âvis vos Messieurs disent dans la maniere d'administrer les Sacremens que *les enfans des fidelles sont saints dès le ventre de leur mere,* & dans vos articles de Foy article 17. Il est dit ( parlant du peché Originel ) qu'*apres le Baptême, c'est toujours peché quand à la coulpe.*

*Le Prote. ant.*

Et pourtant saint Paul dit que les enfans des Fidelles, sont Saints dès le ventre de leur mere.

*Le Catholique.*

Vous faites dire fauffement, sauf vôtre respect, à saint Paul, ces paroles, *dès le ventre de la mere*, & les reproches qu'on vous en a fait vous ont enfin obligé de les ôter de plusieurs de vos livres de la forme d'administrer le Baptême : ainsi ne vous faites pas fort de S. Paul puis qu'il ne dit pas qu'ils soient *saints dès le ventre de leur mere*. Nous naissons tous pecheurs & par consequent les enfans ont besoin d'un remede pour les sanctifier, & ce remede n'est autre que le Baptême : les paroles du Sauveur y sont formelles, *si quelq'un n'est né d'eau & d'esprit il ne peut entrer au Royaume de Dieu* : ces autres de S. Paul, *Il nous a sauvez par le lavement de regeneration* : donc le Baptême est necessaire au salut c'est pour cela que Nôtr.-Seigneur l'a institué & qu'il a dit ses Apôtres *allez, enseignez toutes les Nations, & Baptisez au nom du Pere du Fils & du S. Esprit* : Il est susprenant que vous vouliez ren-

dre inutile un Sacrement si nécessaire, & à la vérité on ne peut s'imaginer une plus grande contradiction que celle qui se trouve dans votre Doctrine touchant le Baptême: Car ces Enfants qui sont sanctifiez des le ventre de leur mere & qui selon vos principes venant à mourir, en cet état, entrent dans le Ciel; ces Enfants dis-je, deviennent coupables par la reception du Baptême & par l'application du sang de Jesus-Christ. En vérité cette doctrine fait pitié car de Saints qu'ils sont avant le Baptême, ils deviennent criminels après le Baptême puisque le peché originel est toujours peché quand à la Coulepe suivant votre doctrine du Chapitre onze de vos articles de foy. Si vos Messieurs en demeueroient là, j'y demeurerois aussi; mais ils ne se contentent pas de rendre ce Sacrement inutile; ils veulent encore nous faire croire que toutes les bonnes œuvres des fidèles faites en grace leur sont pareillement inutiles.

*Le Protestant.*

Dites moy si elles sont nécessaires à Salut?

B iij

*Le Catholique.*

Qui en doute: Le Concile y est formel, le juste merite, dit-il, par les bonnes œuvres qu'il fait par le moyen de la grace de Dieu la vie éternelle, & on n'est pas justifié par la seule foy: Ce qu'étant, les bonnes œuvres sont nécessaires à salut.

*Le Protestant.*

A la verité nous soutenons que nous sommes faits participans de la justice de Christ par la seule foy & que les bonnes œuvres que nous faisons par la conduite du Saint Esprit ne viennent point en compte pour nous justifier ou pour meriter.

*Le Catholique.*

Je sçay que ce sont les termes de vôtre foy, mais non pas ceux de l'Ecriture Sainte, qui dit en Saint Jacques que la foy sans les œuvres est morte, & qu'Abraham a été justifié par les œuvres, & non pas seulement par la foy.

*Le Protestant.*

L'Apôtre Saint Paul dit que nous sommes justifiés par la seule foy sans les œuvres.

*Le Catholique.*

Dites s'il vous plaît, qu'il dit sans les œuvres de la Loy; Saint Paul ne parlant

que des œuvres de la loy ancienne & non de celles qui sont faites dans la loy de grace par le mouvement du Saint Esprit, ne fait, & ne dit rien qui soit contraire a la Doctrine Catholique.

*Le Protestant.*

Prenez garde, Monsieur, qu'il dit par la seule foy.

*Le Catholique.*

Prenez garde, Monsieur que ce mot de seule a été ajouté par vos Messieurs, je vous l'ay fait avouer, & vous ne pouvez en disconvenir il y a des témoins a suffisance : Ne vous souvient il pas qu'un jour venant de vôtre Temple vous vous arrêtâtes dans la maison de l'un de mes voisins, qui est de vôtre profession ou je me rencontray, & que vous nous dites que vous veniez d'entendre un beau Sermon prononcé par l'un de vos Pasteurs en la presence des Nôtres & de plusieurs Religieux, & sur ce que je vous demanday, dequoy il avoit traité, vous dites qu'il avoit fait voir que nous sommes justifiez par la seule foy.

*Le Protestant.*

Il est vray.

Vous vous souvenez donc bien que je vous repartis que sauf son respect il n'avoit pas dit viay, qu'a la verité nous sommes justifiez *par la foy*, mais non pas *par la seule foy*; Je vous dis aussi que la foy étoit à la Religion ce que la racine est a l'arbre, sans racine l'arbre ne peut porter ny feuille, ny fleur, ny fruit & avec sa racine il peut porter l'un & l'autre: De même sans la foy, qui est la racine de la Religion, nous ne pouvons faire aucune œuvre agreable à Dieu, mais qu'avec la foy les œuvres que nous faisons par la grace & par la conduite du Saint Esprit servent a nôtre justification conjointement avec la foy; & voulant soutenir l'opinion de vôtre Monsieur, vous fîtes apporter la Bible du voisin, ou il se trouva, que l'on fait dire à l'Apôtre que nous sommes justifiez *par la seule foy sans les œuvres de la Loy*, & sur ce que je vous repartis que le mot de *seule* ne se trouveroit pas dans vos anciennes Bibles, vous nous dites, que vous alliez chez vous & que vous y aviez une vieille & une nouvelle Bible, & après les avoir examinées vous

eûtes la generosité de nous avoüer, la verité, en nous disans que dans l'ancienne le mot de *seule* ny étoit pas, mais bien dans la nouvelle, & pour couvrir cette falsification, vous voulûtes bien repliquer que cela ne faisoit rien au sujet & que justifié *par la foy* ou *par la seule foy*, étoit le même : Surquoy vous vous souviendrez, s'il vous plaît, que je vous repartis qu'il y avoit bien de la difference & je vous donnay une comparaison assez grossiere, mais veritable, vous êtes engendré par vôtre pere mais non pas par vôtre seul pere, vôtre mere ayant contribué a vôtre generation aussi bien que vôtre pere.

*Le Protestant.*

Je me souviens de tout cela, mais qu'en voulez vous conclure ?

*Le Catholique.*

Je veux conclure deux choses. La premiere que nous ne sommes pas justifiés *par la seule foy*, mais bien *par la foy*, & la seconde une falsification averée dont on ne peut excuser vos Messieurs, & conclure de là la fausseté de vôtre Religion.

*Le Protestant.*

Je ne puis pourtant croire que les

œuvres servent a nôtre justification, puisque le Sauveur nous dit dans l'Evangile, *quand vous aurez fait tout ce qui vous est co mandé, dites que vous êtes des serviteurs inutiles.*

*Le Catholique.*

Ce passage ne dit pas que nous sommes des serviteurs inutiles, mais que nous devons nous reputer tels, de crainte de nous glorifier dans nos bonnes œuvres; *le serviteur inutile, dit nôtre Seigneur, sera jetté aux tenebres exterieures tout arbre qui ne fera point de bon fruit, sera coupé & jetté au feu, dit le même Sauveur, un chacun recevra selon ses œuvres, dit l'Apôtre Saint paul: donc nous ne devons pas être inutiles, donc nous devons porter de bons, fruits & faire des bonnes œuvres.*

*Le Protestant.*

Le merite des œuvres est injurieux au merites du Sauveur.

*Le Catholique.*

Nullement, car les bonnes œuvres ne sont meritoires, & ne satisfont pour nos pechez que par ce qu'elles font l'application des merites & des satisfactions infinies du Sauveur ainsi elles ne sont

pas injurieuses au merites du Sauveur.

*Le Protestant.*

Achevez de prouver les Dogmes & enseignemens dangereux donc vous nous accusez & me dites pourquoy vous voulez que nous ne soyons pas necessitez au bien & au mal, puisqu'il est dit dans l'Escriture, qu'il n'arrive rien en la Cité que Dieu ne l'ait premedité, c'est a dire, que tout se fait par la volonté de Dieu.

*Le Catholique.*

Dieu par sa prescience connoît le mal comme le bien, mais il ne s'ensuit pas qu'il veuille le mal, quoy qu'il le permette, le Saint Concile nous dit que *Dieu n'est point autheur des œuvres mauvaises, mais qu'il les permet seulement.*

*Le Protestant.*

Nos Autheurs disent que Dieu est autheur du peché comme de la grace, & que par son vouloir sans le merite des hommes il les predestine a la mort ou a la gloire éternelle.

*Le Catholique.*

Je sçay que Monsieur Calvin produit cette doctrine dans son institution, mais on devroit rougir & tomber dans

des éternelles confusions d'une semblable doctrine; Car supposons une fausseté, que cette doctrine soit véritable, quel avantage en peut-il arriver aux Hommes en la croyant, un impie dira si je suis prédestiné a la vie ou a la mort, je n'ay qu'à laisser agir la nature étant nécessaire ma volonté ne peut m'empêcher de vivre ou de mourir c'est a dire d'être sauvé ou damné, mais cette pernicieuse doctrine est fausse & contraire aux paroles de Dieu, qui dit que *la perte de l'Homme vient de luy; Qu'il ne veut pas la mort du pecheur mais qu'il se convertisse, qu'il ne permettra point que nous voyions tenter au dessus de nos forces; qu'il ne prendra point plaisir a la mort du m'échant, mais qu'il se convertisse & qu'il vive;*

*Le Protestant.*

Aparamment vous voulez conclurre que toutes les doctrines que nous venons de traiter sont dangereuses puis quelles peuvent causer plus de mal que de bien.

*Le Catholique.*

Il est vray & avec bien de la Justice, & pour le prouver un argument en forme en décidera la question. Toute Reli-

gion qui enseigne des doctrines préjudiciables au Salut, n'est pas la Religion de Jesus-Christ : puisque Jesus-Christ n'enseigne que des Doctrines pour le Salut des hommes ; je vous ay fait voir que vous enseignez des doctrines préjudiciables au Salut : donc vous n'êtes pas la véritable Religion de Jesus-Christ.

*Le Protestant.*

En quoy je vous prie trouvez vous ces doctrines si dangereuses ?

*Le Catholique.*

En quoy je vous prie, Monsieur, les trouvez vous avantageuses au Salut de l'homme ; il ne peut proceder d'un mauvais principe q'une mauvaise fin, toutes ces doctrines sont mauvaises : elles ne peuvent donc produire q'une mauvaise fin, & ne peuvent servir que de pierre d'achopement pour porter les foibles à l'impieté, & par consequent doctrines dangereuses & préjudiciables au Salut : donc la Religion qui les professe n'est pas la véritable Religion de Jesus-Christ.

*Le Protestant.*

En voila s'il vous plaît assez sur ces

matieres j'en ay à mon tour à vous produire desquelles vous aurez de la peine à vous disculper, & puisque vous me poussez sur ces doctrines que vous dites être dangereuses, je vous pousseray sur d'autres qui peut-être ne se trouveront pas moins dangereuses.

*Le Catholique.*

Je vous deffie : l'Eglise Catholique n'enseigne que des doctrines Orthodoxes & salutaires.

*Le Protestant.*

Ce n'est pas ce que nos Auteurs disent de vous, ils disent q'une des causes de leur separation à été l'Idolatrie qu'on pratiquoit chez vous.

*Le Catholique*

C'est une pure calomnie qui n'est pas suportable: qui ne sçait pas que l'Eglise Catholique n'a rien plus en horreur que ce crime abominable de l'Idolatrie.

*Le Protestant.*

Ils vous accusent de cinq ou six dont vous ne vous deffendez qu'à peine.

*Le Catholique.*

Si vos Auteurs avoient toujours dit les choses, comme elles sont, nos disputes n'auroient plus de lieu: mais

leur interest, pour ne pas dire leur malice, les ont portez a nous accuser de quantité de fausses doctrines dont graces à Dieu, nous ne sommes point coupables: ils nous ont accusez de Superstition & Idolatrie; mais ils ne nous en ont pas convaincu & ne nous en convainqueront jamais, & vous me trouvez en état de vous faire connoître que nous n'avons rien plus en horreur que ce detestable crime, & que leur accusation n'est q'une pure calomnie.

*Le Protestant.*

Voicy pourtant les accusations qu'ils forment contre vous d'adorer l'Eucharistie & la Croix.

D'être encore Idolatres dans les grands honneurs que vous rendez à la Vierge luy donnant le tiltre de Reyne, d'Imperatrice & Inventrice des graces.

Et dans celuy que vous rendez aux autres Saints aux Reliques & aux Images.

*Le Catholique.*

Pour refuter toutes ces Calomnies il ne faudroit qu'oposer ce commandement que l'Eglise met en la bouche de tous ses Enfans *Vn seul Dieu tu adoreras*

& aymeras parfaitement; Si l'Eglise nous commande d'adorer Dieu seul, il faut de necessité croire que les honneurs que vous venez d'exposer (supposé qu'ils fussent veritables) ne seroient au plus que des moyens pour parvenir a l'adoration suprême du Dieu que nous adorons comme Createur & auteur de toutes choses: mais telles accusations étant contraires à la doctrine de l'Eglise Catholique, il faut vous les faire connoître comme controuvées supposées, & Calomnieuses.

*Le Protestant.*

Je crois que ce ne sera pas sans peine.

*Le Catholique.*

On n'a pas de peine en soutenant la verité & pour le faire connoître commençons par l'Eucharistie; Je conviens que dans l'Eucharistie nous adorons Jesus-Christ: & nous avons raison: car supposé la réalité que nous faisons profession de croire l'adoration suit necessairement vous ne pouvez disconvenir que le Corps de Jesus-Christ qui est inseparable de la Divinité ne doive être adoré par tout ou il est: étant donc dans l'Eucharistie, comme on vous la prouvé

&

& comme vos Freres les Lutheriens le croient, il y merite nos adorations; s'il merite nos adorations, nous ne pouvons les luy dénier sans nous rendre impies; par consequent vous ne pouvez nous accuser d'Idolatrie quand nous adorons Jesus-Christ dans l'Eucharistie.

*Le Protestant.*

Je demeure d'accord que s'il y est il merite cet honneur: mais s'il n'y est pas, soit par le defaut de l'ordination du Prêtre, de la consecration, ou si vous voulez, de vôtre doctrine, vous ne pourriez vous garantir d'Idolatrie, puis que vos adorations n'auroient pour objet que du pain & du vin.

*Le Catholique.*

Quand le Prêtre ne seroit pas ordonné dans les formes, ou qu'il ne consacrerait pas, nous ne serions pas pour cela des Idolatres; davantage quand par impossible l'Eglise se tromperoit dans sa doctrine, on ne pourroit avec justice nous accuser d'Idolatrie, parce que nos adorations n'ayant pour objet que Jesus-Christ, le pain & le vin ne l'étant pas; nous nous tromperions,

mais nous ne ferions pas Idolatres.

*Le Protestant.*

Vos raisons ont plus d'apparence que de solidité, mais ie crois qu'au sujet de l'adoration de la Croix, elles n'auront ny apparence ny solidité.

*Le Catholique.*

Elles auront l'un & l'autre & afin que vous l'entendiez comme il faut, l'honneur que l'Eglise rend à la Croix est, comme porte nôtre Catechisme, *un honneur relatif qui aboutit aux souffrances de Iesus-Christ* si bien que quand l'Eglise adore la Croix, c'est nôtre Seigneur & ses souffrances qu'elle adore, & non pas l'or, l'argent ny les autres matieres dont les Croix sont formées.

*L' Protestant.*

Vous ne pouvez disconvenir que dans la dernière semaine du Carême, vous n'adoriez effectivement la Croix vôtre Eglise & vos Predicateurs l'exposant au peuple pour ce sujet.

*Le Catholique.*

Je conviens que le Vendredy Saint l'Eglise pratique plusieurs Ceremonies tristes & lugubres pour porter ses en-

fans à la compassion & reconnoissance  
 des souffrances que nôtre Seigneur a  
 une fois endurés pour nos pechez, &  
 comme elle a choisi ce jour pour cele-  
 brer l'anniversaire ou memoire de la  
 tragique mort de son Sauveur, elle est  
 comme dans des extases & dans des Sts.  
 & amoureux transports; elle n'entre-  
 tient ses enfans que de lamentations,  
 des peines & de la delivrance du peuple  
 d'Israël qui est la figure de nôtre Re-  
 demption, elle nous reproche nos in-  
 gratitudes & méconnoissances, elle fait  
 cesser même la gloire qu'elle donne or-  
 dinairement à Dieu a la fin de cha-  
 que Pseaume, elle fait taire le son des Clo-  
 ches, elle se met pour ses enfans dans  
 des postures humiliantes & abaissées,  
 & semblable à une chaste épouse à qui  
 on auroit enlevé son mari qui viendroit  
 d'endurer la mort pour elle seule, qui  
 dans des pâmoisons & extravagances  
 se jetteroit sur tout ce qui auroit ap-  
 partenu à ce cher Epoux; Ainsi l'Eglise  
 affligée de la mort de Jesus Christ, se  
 jette sur ce qui la touché de plus près,  
 qui est la Croix, & la regardant comme  
 l'instrument dont son Sauveur s'est ser-

vi pour operer nôtre Salut, elle l'adore, mais cette adoration ne s'arrête pas à la matiere dont les Croix sont composées, mais elle passe à celuy quelle nous representent, qui est Jesus-Christ crucifié; au reste toutes ces lamentations, ces reproches & ces postures humiliantes devant la Croix, ne sont que des coaps donnez sur la Croix, qui rejallissent seulement à la gloire de nôtre Sauveur; ainsi toutes ces Ceremonies ne s'arêtant qu'à J. C. seul, & non à la matiere des Croix, il s'enfuit donc que l'Eglise n'est pas Idolatre & par consequent que vos Messieurs sont des calomniateurs.

*Le Protestant.*

Une personne qui n'adoreroit pas la Croix au tems de Pâque ne commettrait donc pas de peché.

*Le Catholique.*

Nullement, ny aiant nulle obligation ny commandement au particulier & de pratiquer cette Ceremonie.

*Le Protestant.*

Venant à la troisiéme Idolatrie demeurez, s'il vous plaît d'accord que vous rendez des honneurs à la Vierge

qui n'appartiennent qu'à Dieu, vous luy offrez des Sacrifices, vous luy consacrez des Temples, vous solemnisez des Fêtes en la memoire, & même avec plus de magnificence, que vous ne solemnisez les Dimanches qui sont de droit Divin. *Le Catholique.*

En bonne foy nous croyez vous si stupides & grossiers, que de ne sçavoir pas distinguer le Createur de la creature? croyez vous que nous soyons si mal instruis que de rendre des honneurs à la Ste. Vierge qui n'appartient qu'à Dieu? Non non, Monsieur, graces au tout Puissant, nous sçavons que l'honneur que nous rendons à la Sainte Vierge, est infiniment inferieur de celuy de nôtre Dieu & même je puis vous dire qu'il est inferieur de celuy de la Croix.

*Le Protestant.*

D'ou vient que vous portez plus d'honneur à la Croix qu'à la Vierge il semble qu'étant plus noble, elle merite de plus grands respects.

*Le Catholique.*

C'est que l'honneur que nous rendons à la Croix va directement à Jesus-Christ qui est Dieu, & l'honneur que

nous rendons à la Sainte Vierge s'arrête d'abord a la Sainte Vierge qui est creature pour ensuite aller a Dieu son Createur duquel toute grandeur dérive & nos respects ne vont à la Ste. Vierge qu'à cause que Dieu l'ayme & qu'il la remplit de toutes les graces & de toutes les perfections dont une pure Creature est capable, & ces respects infinimēt inferieurs à ceux de nôtre Dieu ne sont que pour nous faire adorer plus parfaitement la Majesté du Createur par sa Creature & notamment dans l'Elevation de la Sainte Vierge à la dignité la plus sublime ou une Creature puisse être élevée qui est celle de Mere de Dieu.

*Le Protestant.*

Dieu ne commande pas de luy rendre les honneurs que vous luy rendez.

*Le Catholique.*

Pardonnez moy, Monsieur, nôtre Seigneur dit dans son Evangile, *celuy qui fera ma volonté, mon Pere l'honorera*: je crois que vous ne doutez pas que la Sainte Vierge n'ait parfaitement accompli la volonté de Dieu si elle la parfaitement accomplie, il ne faut pas douter que Dieu ne l'honore suivant la

promesse de son Fils; si Dieu l'honore, pourquoy je vous prie, nous blâmer de l'honneur que nous luy rendons; davantage Jesus-Christ parlant a ses Apôtres leur dit *qui vous honore m'honore, qui vous méprise me méprise*; Si ces paroles nous obligent d'honorer les Apôtres & leurs successeurs, Jugez je vous prie si la Sainte Vierge a qui Dieu a communiqué tant de graces & accordé tant de prerogatives, n'est pas du moins aussi digne de nos venerations que les autres Saints?

*Le Protestant.*

Je veux croire que l'honorant & les Saints aussi par raport a Dieu n'est pas un crime, mais de leur offrir des Sacrifices & de leur dédier des Temples, je soutiens que s'en est un.

*Le Catholique.*

Je demeure d'accord que d'offrir des Sacrifices & consacrer des Temples aux creatures est une Idolatrie; mais je m'inscris en faux contre ces propositions, & il ne se trouvera pas que l'Eglise offre le Sacrifice à la Ste. Vierge ny a aucune autre creature le Sacrifice étant un culte suprême ne peut être sans crime presen-

té à la Creature , mais seulement au Createur: il est encore faux qu'on consacre des Temples à la Sainte Vierge, ny aux autres Saints , l'Eglise les consacrant à Dieu seul, sous le nom des Sts. à peu près comme vous & moy sommes consacrez à Dieu par le Baptême comme des Temples vivans sous nos noms.

*Le Protestant.*

A quelle fin leur ériger des Fêtes?

*Le Catholique.*

La solemnité des Fêtes a été autorisée par Jesus-Christ en observant la Fête de la Dedicace du Temple qui durroit huit iours suivant l'ordonnance des Machabées , remarquez que dans les Fêtes que l'Eglise solemnise, elle ne les solemnise que pour honorer, glorifier & adorer Dieu : & prenez la peine d'ouvrir nos livres d'Eglise & vous verrez qu'aux iours de Fête dans nos Temples on ne chante que les loüanges de Dieu par les Pseaumes de David par des Leçons, Cantiques, Hymnes, Evāgiles & Epîtres, le tout tiré du vieil & nouveau Testament, & quoy que vous nous accusez de porter des respects aux

Saints comme a des Divinitez, vous verrez que tous ces pretendus grands honneurs n'aboutissent qu'a faire seulement mention dans l'Oraison qu'on adresse a Dieu, du Saint, ou de la Sainte dont on solemnise la Fête en cette maniere; *Seigneur Dieu, qui avez fait telle grace a vôtre Saint dont nous celebrons la memoire, accordez nous par son intercession telle & telle grace & nous vous en prions par Nôtre Seigneur Iesus-Christ vôtre Fils qui étant Dieu vit & Regne avec vous en l'unité du Saint Esprit. Ainsi soit-il.*

*Le Protestant.*

Pourquoy demander a Dieu par leur intercession? Dieu ne peut-il pas nous accorder nos besoins sans les demander par l'intercession de ses Saints.

*Le Catholique.*

Je conviens que Dieu peut nous accorder directement nos necessitez, mais je vous ay fait voir dans nôtre premier entretien que vous ne pouvez blâmer chez nous l'invocation des Saints sans vous blâmer, puisque vous là pratiquez comme nous, quoy que plus imparfaitement.

*Le Protestant.*

Ouy, mais nous ne leur rendons pas les honneurs que vous leur rendez.

*Le Catholique.*

Je vous ay dit & si je vous le dis encore que toutes ces grandes Fêtes & solemnitez n'aboutissent qu'à la pure gloire de Dieu, & c'est pour ce sujet que l'Eglise à la fin de tous les Pseaumes Cantiques & Hymnes chante avec pompe, *Gloire soit au Pere au Fils & au Saint Esprit & qu'elle soit telle aujourd'huy qu'elle a été toujours & qu'elle sera éternellement*, & si on nous propose les Saints aux jours de Fête ce n'est que pour nous porter & encourager à imiter leur vertu, comme ils ont imitez les vertus du Sauveur leur véritable exemple & le nôtre qui est le seul avec le Pere & le Saint Esprit à qui nous rapportons dans toutes les Fêtes de l'année les honneurs & les venerations que nous rendons aux Saints.

*Le Protestant.*

Vous leur donnez pourtant des titres relevez & notamment à la Vierge en la nommant Reyne, Imperatrice & Inventrice des Graces.

*Le Catholique.*

Tous ces beaux titres sont par rapport à Dieu & on ne peut les denier ny à la Sainte Vierge ny aux Saints, puisqu'il se peuvent donner suivant l'Écriture Sainte à tous ceux qui font la volonté de Dieu.

*Le Protestant.*

Que pouvez vous repliquer à ce titre empoulé d'inventrice des graces?

*Le Catholique.*

Par le même rapport ce titre ne peut être dénié à la Sainte Vierge puisque vous sçavez comme moy qu'elle fut l'Inventrice de la grace & du miracle que reçûrent les mariez & les conviez des nôces de Cana par le changement de l'Eau en Vin; l'heure de faire des miracles par le Sauveur n'étant pas encore venue comme porte l'Écriture Sainte, il s'en suit que ce miracle & cette grace sont dûs à l'Intercession de la Sainte Vierge & par conséquent on ne peut luy dénier qu'elle n'en soit effectivement l'inventrice; Ainsi concluez que si ces titres ne derogent point à la gloire de Dieu, ils peuvent sans impieté être donnez à ses Saints & principale-

ment à la Sainte Vierge.

*Le Protestant.*

Vous ne pouvez disconvenir que vos Fêtes ne soient contre les commandemens de Dieu, qui dit *six jours tu travailleras & le septième tu te reposeras.*

*Le Catholique.*

Il ny a pas de commandement si general qui n'ait son exception, je vous ay fait voir que Jesus-Christ a autorisé la Fête de la Dedicace qui exemtoit de travailler pendant huit jours entiers, l'ancien Testament est plain d'ordonnances touchant les Fêtes, vôte grand Catechisme dit que Dieu ne commande pas de travailler six jours la semaine pour se reposer le septième, mais qu'il permet de travailler six jours & qu'il se réserve le septième ; par autorité vos Messieurs ordonnent des jeûnes & prieres publiques pour un ou plusieurs jours, ils ont ordonné a Geneve une Fête pour le jour de l'escalade : Pourquoy voulez vous dénier le même pouvoir a l'Eglise, à qui Jesus-Christ a donné le pouvoir de lier & de délier, & a laquelle il nous a commandé d'obeir ; Si vôte objection avoit lieu il faudroit

se reposer le Samedi, & travailler le Dimanche, puisque le Samedi est le septième & le Dimanche est le premier ce qui ne se pratique ny par vous ny par nous : concluons donc que les Fêtes étant Établies pour une bonne fin, qui est la pure gloire de Dieu, il s'ensuit qu'on ne peut avec justice blâmer l'institution que l'Eglise en a faite & la célébration qu'en font les fideles.

*Le Protestant.*

De bonne foy, que direz vous pour vous deffendre d'Idolatrie touchant l'honneur que vous rendez aux Reliques & aux Images qui sont des choses insensibles & indignes d'aucune veneration.

*Le Catholique.*

D'elles mêmes elles sont indignes de toute veneration, mais par raport à ce quelles nous representent, nous pouvons les honorer, sans toutefois croire en elles aucune vertu ny divinité & sans y mettre nôtre confiance comme nous l'enseigne le Concile de Trente.

*Le Protestant.*

Pourquoy leur rendre les honneurs que vous leur rendez?

*Le Catholique.*

Dieu a toujours pris plaisir de faire des miracles par ces foibles moiens, il a même voulu qu'on leur ait porté quelque honneur, la verge de Moyse en fait foy, Dieu pouvoit par luy même faire tous les miracles qui furent faits devant Pharaon; il pouvoit les faire par le seul ministère de Moyse, mais il voulut que le pouvoir en fût attaché à la seule baguette de Moyse; Dieu pouvoit par luy même ressusciter le Soldat qui fut jetté dans le tombeau d'Helisé, mais il en donna la vertu aux ossemens de ce Prophète, il pouvoit guerir son Peuple de la morsure du Serpent, mais il luy plût qu'on élevast un Serpent d'airain ( qui étoit suivant l'apparence la Figure du Seigneur élevé en Croix ) afin qu'en regardant ce Serpent on fût guery; Jesus-Christ auroit pû par luy même guerir la femme malade du flux de sang, mais il en voulut attribuer la vertu à la frange de sa robe, il a voulu que les Reliques de ses Apôtres operassent des miracles témoin l'ombre de S. Pierre & les linges de S. Paul; que Dieu ait voulu qu'on portât honneur aux Reliques

& aux Images, l'Arche d'alliance dans laquelle il y avoit de la Manne & la verge d'Aaron qui avoit fleury autrefois, en fait foy : Dieu voulut qu'on la portât & regardât avec respect ; que personne ne la touchât qu'il ne fut Prêtre ou Levite, vous n'ignorez pas la punition que reçurent ceux qui la touchèrent pour l'empêcher de tomber : vous n'ignorez pas non plus que David pour honorer l'Arche à dansé & sauté devant elle lors qu'on la portoit processionnellement & d'une maniere si pleine d'amour & de respect qu'il s'en rendit ridicule aux yeux de la Reine sa femme, qui pour s'être moquée de luy, devint sterile ; vous n'ignorez pas non plus que la portant processionnellement les murailles de la rebelle Jericho tomberent, si bien que voila de grandes merveilles que Dieu a voulu faire par le moien des choses insensibles & en apparence indignes d'aucune veneration : partant vous avez tort de prononcer dans vos articles de Foy & de dire que dans les assemblées de la papauté, les Idolatries ont la vogue.

Voilà assurément des autoritez pour la deffense de l'honneur que vous rendez aux Reliques & aux Images: mais l'Arche étoit l'Image de la puissance de Dieu par laquelle il garantissoit son Peuple de la fureur de ses ennemis, les os d'Helisée, la frange de la robe de N. Seigneur & tout ce que vous alleguez ne produisoient des Miracles que par la puissance de Dieu & non par leur propre vertu.

*Le Catholique.*

Nous ne croyons pas non plus que les Images, Reliques, ny les Saints, non pas même la Sainte Vierge, fassent des Miracles par leur propre vertu, mais seulement en la vertu & puissance de Dieu, & comme ce n'étoit pas la verge de Moÿse, ny même Moÿse qui faisoit les miracles, mais Dieu par Moÿse & sa baguette: ainsi nous croyons que tous les miracles se font par la puissance de Dieu, encore qu'ils soient opérés par le moyen des Saints, leurs Reliques ou Images: partant sous vôtre bon plaisir à tort vos accusations touchant l'honneur qu'on peut rendre aux Images & Reli-

Reliques des Saints & d'autant plus que tous ces honneurs ne tendent qu'à la seule gloire du Createur.

*Le Protestant.*

Vous qui êtes instruit dans vôtre Religion n'êtes pas ablâmer, parce que vous sçavez ce que vous faites : mais tant de pauvres Gens qui prennent les Saints, les Images & les Reliques pour des Divinitéz, qui leur rendent des honneurs souverains en les embrassant, adorant & leur faisant des postures qui marquent plûtoſt l'idolatrie que l'honneur relatif sont a deplorer.

*Le Catholique.*

Ces bonnes gens peuvent faire tous ces signes extérieurs pour une bonne fin, mais supposons qu'ils commissent des superstitions : ces gens là ne sont pas la regle de nôtre Religion non plus que le peuple mal instruit de vôtre côté n'est pas la regle de la vôtre.

*Le Protestant.*

Dites tout ce qu'il vous plaira, pour vous garentir d'Idolatrie, touchant les Images nous n'en croyons rien, nôtre veüe ne peut nous tromper nous voyons des gens chez vous qui les embrassent,

D

qui les baissent par les pieds, par les genoux, & par les mains.

*Le Catholique.*

Vôtre veüe peut vous tromper, ou tout au plus elle ne peut vous faire voir que l'exterieur, dans ces façons de faire des bonnes gens, connoissez vous leur intention, peut être que ces actes exterieurs, sont accompagnez d'une droite intention, & qu'en baissant & embrassant par exemple un Crucifix qu'ils ont leur cœur élevé à Dieu & que dans le moment ils disent au Sauveur Seigneur si vous étiez visible sur la Terre non seulement je baiserois & embrasserois vos pied sacrez, mais comme une autre Madelaine je les arroserois de mes larmes & les essuyerois de mes cheveux, ou suposant qu'ils n'eussent pas ces bonnes intentions je vous aydit & le dis encore qu'un peuple ignorant n'est pas la reigle de nôtre Religion.

*Le Protestant.*

Si les Reliques, Images & Pelerinages sont occasion de superstition & Idolatrie pourquoy n'en pas ôter l'usage?

*Le Catholique.*

Vous raisonnez comme qui diroit le

Vin en yvre plusieurs personnes: Donc il faut arracher les vignes; pour quelque personne qui s'aquite mal de son devoir, il y en a cent qui suivant l'intention de l'Eglise font de bonnes actions dans les pelerinages en adorant Dieu & honorant les Saint, dont les Reliques & les Images ne sont exposées que pour nous porter a imiter la vertu de ceux qu'elles nous representent.

*Le Protestant.*

Mais Dieu deffend de faire des Images & ne commande pas de courir de côté & d'autre pour l'adorer, au contraire il dit qu'il peut être adoré par tout en esprit & verité.

*Le Catholique.*

Dieu defend les Idoles comme porte vos premieres Bibles, mais non les Images, & pour vous le faire connoître Dieu commanda de faire deux Cherubins au dessus de l'Arche, & un Pavillon semé de Cherubins, & donna même la science a Betzaleel, d'y travailler en Or, Argent, & Ayrain, l'Apôtre Saint Paul parle avec respect des Images, quand il dit que sur l'Arche étoient les Cherubins de gloire, si les Images

D ij

étoient des occasions d'idolatrie, vous seriez vous même des Idolatres ny ayant presque personne de vous qui n'en ait chez luy, si par ce Commandement les Images étoient absolument deffendûës, Vous n'en auriez pas dans vos Bibles ny dans vos maisons, & vous n'auriez pas fait alliance avec les Lutheriens qui en ont dans leurs Temples; & s'il n'est pas permis de s'éloigner pour aller prier & adorer Dieu vous avez eu grand tort ces derniers jours d'aller jusques à Paris pour faire vos prieres puisque vous pouviez adorer en vos Maisons ou comme font les Trembleurs d'Angleterre, au premier lieu ou ils se rencontrent.

*Le Protestant.*

Touchant les Images Dieu dit dans Isaïe, *a qui me ferez vous ressembler.*

*Le Catholique.*

Il ny a personne qui ne sçache très bien que Dieu étant un esprit ne peut être representé: Aussi l'Eglise ne prend elle pas de le faire, mais seulement les formes qu'il luy a plû de prendre pour se faire voir aux Hommes? Et on pourroit dire qu'on n'entreprind point

de soutenir les Images que l'on fait de la très Sainte Trinité puisque le Concile ne les autorise pas mais seulement celles de Jesus-Christ, de la Sainte Vierge & des Saints.

*Le Protestant.*

Vôtre Concile de Nicée ordonne d'adorer les Images.

*Le Catholique.*

Dites nôtre Concile, car il est des Siecles qui suivant vous sont orthodoxes; mais pour vous expliquer ce Canon il faut que vous sçachiez Monsieur, que le mot *d'adorer* est un terme general qui signifie toutes sortes d'honneur que l'on rend a Dieu & aux hommes, *Jacob adora Esau*, dit l'ancien Testament, *voici je feray venir les Juifs se prosterner devant tes pieds*, dit Dieu a l'Evêque de Philadelphie en l'Apocalypse, ce n'est pas que Jacob ny les Juifs adorassent de l'adoration suprême Esau ny l'Evêque, l'adoration étant prise pour honneur nous sommes prêts de souscrire a ce que vous dites au Dimanche 23 de vôtre grand Catechisme, qui dit, que Dieu ne deffend pas toutes sortes d'Images mais bien d'en faire pour le

Dijj

figurer ou pour l'adorer.

*Le Protestant.*

Quelle distinction faites vous dans ces sortes d'adorations, car vous portez à Dieu un honneur plus grand qu'à la Vierge, à la Vierge qu'aux autres Ss, & aux Ss. plus qu'aux hommes quelques dignitez qu'ils aient sur la terre.

*Le Catholique.*

Nos Peres disent qu'il y a de quatre sortes de cultes ou de respects, Latrnie, Hyperdulie, Dulie & le culte purement civil.

*Le Protestant.*

Comment se doivent elles entendre?

*Le Catholique.*

Le premier se doit entendre de l'adoration suprême qui n'est due qu'à Dieu, comme le souverain Seigneur de toutes les Creatures; le second de la Sainte Vierge comme à la plus parfaite de toutes les creatures, le troisième aux autres Saint que nous regardons comme nos freres qui meritent honneur pour la fidelité qu'ils ont eue dans l'observation des commandemens de Dieu, & le dernier est l'honneur que nous nous rendons les uns & les autres plus

ou moins, aux puissances & superieurs  
d'avantage & ainsi du reste.

*Le Protestant.*

Dites moy je vous prie, pour finir  
tous ces points d'Idolatrie, s'il est de  
commandement d'honorer les Reli-  
ques, les Images, faire des Pelerinages  
& assister aux Processions & si on pé-  
cheroit en manquant a l'observation de  
ces choses.

*Le Catholique.*

Pour finir ces pretendus points d'I-  
dolatrie vous sçavez s'il vous plaît,  
Monsieur, que ces choses étant des  
ceremonies à devotion & a volonté ne  
sont point de commandement, & on  
peut être Catholique sans les observer  
pourvû neantmoins qu'on ne les mé-  
prise point, car nôtre profession de Foy  
nous oblige de croire les Ceremonies  
dont la Sainte Eglise se sert & notam-  
ment celles qu'elle pratique dans l'ad-  
ministration des Sacremens.

*Le Protestant.*

Avant que de finir ce second entre-  
tien, traitons, s'il vous plaît, d'un point  
de controverse que nous mettrons au  
rang des principaux qui est le purgatoire

& dites moy s'il est de Foy de croire qu'il y en a un.

*Le Catholique.*

Nôtre profession de Foy & le Concile nous obligent de croire qu'il y a un Purgatoire ; De croire que nous commettons des pechez veniels, de croire qu'apres le peché pardonné il reste une peine temporelle a païer en ce Siecle ou en l'autre; Saint Jean nous dit que rien de soüillé n'entrera dans le Ciel, Or comme rarement on meurt sans avoir des infirmités spirituelles que l'Eglise appelle pechez veniels, & comme il n'entre rien de soüillé dans le Ciel, il faut de necessité qu'il y ait un lieu ou nos ames soient nettoyées apres nôtre mort & ce lieu est appelé Purgatoire.

*Le Protestant.*

Et moy je ne croy pas qu'il y ait d'autre Purgatoire que le Sang de Christ.

*Le Catholique.*

Je conviens avec vous que nous sommes santifiez & nétoyéz par le Sang de Jesus-Christ, mais il faut que ce Sang adorable nous soit apliqué & l'aplication s'en fait en ce monde par le moyen des

Sacremens & en l'autre par les souffrances; Ainsi les peines du Purgatoire étant une application du Sang de Jesus-Christ ce que nous en croyons ne donne aucune atteinte au merite infiny du Sang de nôtre Seigneur.

*Le Protestant.*

Jesus-Christ a entierement satisfait pour tous nos pechez partant vos peines & souffrances sont inutiles & vôtre pretendu Purgatoire aussi.

*Le Catholique.*

Jesus-Christ a suffisamment satisfait pour nous j'en demeure d'accord, mais il veut que le merite de son Sang nous soit appliqué, autrement il auroit en vain institué les Sacremens & commandé de faire penitence, Saint Paul y est formel j'accomplis, dit ce grand Apôtre, ce qui reste à la Passion de Jesus-Christ; Croyez vous en bonne foy que l'Apôtre veuille dire que quelque chose a manqué à la Passion de Seigneur? Nullement, mais bien qu'il s'applique par les peines & souffrances qu'il endure le Sang précieux du Sauveur & ce grand Apôtre a une si grande crainte de l'inutilité de ce Sang qu'il dit *je matte & reduis mors*

*Corps en servitude, de peur qu'après avoir prêché, je ne sois du nombre des reprouvez, si Jesus-Christ avoit entierement satisfait & s'il ne nous falloit pas appliquer les merites de son Sang, en vain pratiqueriez vous le Baptême & la Cene: Car si vous raisonnez ainsi, le Sang de Jesus-Christ a satisfait pour nous donc il ny a point de Purgatoire; on peut raisonner de même & dire le Sang de Jesus-Christ a entierement satisfait pour nous- donc le Baptême la Cene & le cœur contrit nous sont inutiles.*

*Le Protestant.*

Je veux croire, puisque vous le voulez, que les Sacremens sont instituez pour nous appliquer les merites du Sang de Christ; Mais ou trouverez vous dans l'Ecriture Sainte qu'il y ait un Purgatoire.

*Le Catholique.*

Au commencement de nôtre premier entretien je vous ay fait fortement remarquer que l'Eglise est infallible, & que par consequent ses décisions sont aussi infallibles, l'Eglise ayant donc décidé, qu'il y a un Purgatoire, par consequent il y a un Purgatoire.

*Le Protestant.*

Surquoy, ie vous prie vôtres Eglise  
apuie telle cette doctrine?

*Le Catholique.*

Sur l'Ecriture sainte.

*Le Protestant.*

Jay lû l'Ecriture & ie n'ay point trou-  
vé ce mot de Purgatoire.

*Le Catholique.*

S'ensuit-il pour cela qu'il ny ait pas  
un Purgatoire? vous avez lû l'Ecriture  
sainte, ie le veux croire; vous ny avez  
pas trouvé le mot de *Trinité* ny le mot  
de *Sacrement*, devez vous conclurre que  
le mystere de la tres sainte Trinité n'est  
pas dans l'Ecriture, ny que le Baptême  
ny l'Eucharistie ou la Cene, si vous  
voulez, ne soient pas des Sacremens?  
point du tout; & a moins d'avoir perdu  
l'esprit on ne pourroit tirer de telles  
consequences; car quoy que les mots  
ne soient pas dans l'Ecriture, les myste-  
res ne l'aissent pas de s'y rencontrer, &  
quoy que le mot de Purgatoire n'y soit  
pas, il ne s'ensuit pas qu'il ny ait un  
Purgatoire.

*Le Protestant.*

Dans quel endroit de l'Ecriture le

trouvertiez vous?

*Le Catholique.*

Dans les Epîtres de S. Paul, ou ce grand Apôtre dit le iour declarera quelle sera l'œuvre d'un chacun, si l'œuvre de quelq'un brûle; il en fera perte, mais il sera sauvé toutes fois ainsi que par feu.

*Le Protestant.*

Cela ne dit pas qu'il y a un Purgatoire.

*Le Catholique.*

Comment entendez vous donc ce Passage?

*Le Protestant.*

On le peut entendre des tribulations de cette vie, du Ciel ou de l'Enfer.

*Le Catholique.*

Cela ne se peut des tribulations par la raison qu'il est là parlé du Jugement; cela ne peut non plus s'entendre du Ciel ou ou ne souffre point; non plus que de l'Enfer ou l'on est pour l'Eternité; ainsi ce passage peut seulement convenir au feu du Purgatoire.

*Le Protestant.*

Je ne suis pas satisfait.

*Le Catholique.*

Il faut s'il y a moyen vous satisfaire; *Qui aura peché contre le S. Esprit, dit le*

Sauveur dans son *Evangile*: il ne luy ser a  
pardonné ny en ce monde ny en l'autre: Il  
est donc a croire qu'il y a des pechez  
qui sont pardonnez en l'autre monde:  
S<sup>r</sup> Jean dit que toute iniquité est peché,  
mais qu'il y a quelque peché qui n'est point  
a mort, & mourant dans ce peché qui  
n'est pas a mort, ce seroit contre la Ju-  
stice de nôtre Dieu que nous fussions  
damnez, & selon S. Jean rien de souillé  
ne peut avoir entrée dans le Ciel: il faut  
donc être purgé en un tiers lieu avant  
que d'entrer en Paradis, & ce tiers lieu  
ne peut être que le Purgatoire que l'E-  
glise nous propose a croire.

*Le Protestant.*

Vous n'en dites pas encore assez  
pout me satisfaire.

*Le Catholique.*

Que voulez vous que je vous dise  
sinon que si vous n'iez un tiers lieu après  
cette vie pour la purgation de vos pe-  
chez, vous ne pouvez pretendre que  
d'aller en Enfer, vû que c'est une chose  
constante que tout homme est pecheur  
& comme vous ne recevez jamais en ce  
monde l'absolution de vos pechez, le  
Paradis ne peut vous appartenir puisque

l'Ecriture Sainte nous assure que rien de souillé ny peut entrer; a joindre que quoy que nos pechez nous soient pardonnez, il faut tou' ours satisfaire à la peine qui leur est due, après le pardon du peché des Juifs, ils en portèrent la peine durant quarante ans dit l'Ecriture, si donc on meurt étant redevable à la Justice de Dieu pour la peine de son peché, après en avoir obtenu le pardon, il est de nécessité d'y satisfaire en quelque lieu, & ce lieu peut être cette prison dont parle Jesus-Christ d'ou on ne sort point que l'on n'ait payé jusques au dernier quadrain, & cette prison peut avec justice être appelée Purgatoire dont les ames peuvent être tirées par les suffrages & prieres des vivans.

*Le Protestant.*

Y a-t-il obligation de prier Dieu pour les morts?

*Le Catholique.*

L'Eglise nous oblige de croire que le Sacrifice de la Messe est offert a Dieu pour les vivans & pour les trépassés & que les ames detenües dans le Purgatoire sont aidées par les suffrages des Fideles, le Sauveur fulmine malediction sur les Pharisiens hypocrites qui font sem-

blant de prier pour les maris des veuves remarquez, Monsieur que Iesus-Christ ne blâme point la priere que l'on fait pour les maris trépassés, mais bien de ce que l'on prend leur argent & qu'on ne prie point, *Iudas Machabée envoya a Ierusalem douze mille dragmes d'Argent pour offrir en Sacrifice pour le peché; Ainsi dit l'Ecriture Sainte il fit reconciliation pour les morts afin qu'ils fussent delivrez de leur pechez, parce que c'est une Sainte & salutaire pensée que de prier Dieu pour les morts: Ainsi, Monsieur, vous voyez que voila des passages a suffisance pour autoriser la croyance du Purgatoire & la priere pour les morts.*

*Le Protestant.*

Ouy, Monsieur, mais les deux derniers passages que vous produisez, sont tirez des livres des Machabées que nous croyons apocrifés.

*Le Catholique.*

Qui vous a dit, Mr. qu'ils sont apocrifés croyez vous que ie sois si simple de les croire a pocrifés sur votre simple dénóciation a moins de me faire voir dans l'Ecriture qu'ils le sôt, je n'en croiray rien, & par consequent étant Canoniques je

suis obligé de croire comme ils enseignent que c'est une Sainte & salutaire pensée de prier Dieu pour les morts.

*Le Protestant.*

Une personne qui professeroit vôtre Religion, seroit elle damnée pour ne pas prier pour les morts?

*Le Catholique.*

Nullement, il est de foy de croire un Purgatoire, mais il n'est pas de commandement aux particuliers de prier pour les morts si bien que l'on peut être Catholique sans prier pour les morts, mais on ne peut être Catholique sans croire ce que l'Eglise croit: Or l'Eglise croit qu'il y a un Purgatoire & qu'il est bon de prier pour les morts: donc les fidelles doivent croire qu'il y a un Purgatoire & qu'il est bon de prier pour les morts.

*Le Protestant.*

Nos Messieurs nous font croire que la croïance du feu du Purgatoire n'a été introduite chez vous que pour faire bouillir la marmite de vos Prêtres & de vos Moines.

*Le Catholique.*

Vous sçavez que les invectives ne doi-

doivent avoir aucun lieu dans nôtre Conference : aussi crois-je que vous produisez celle là pour soulager vôtre esprit de nôtre long & serieux entretien, mais soit que s'en soit, permettez moy de vous dire que si la bienséance me permettoit de rendre invective pour invective, je dirois à vos Messieurs q'un feu plus chaud que celuy du Purgatoire leur est nécessaire pour faire bouillir leurs marmites, parce quelles sont plus grandes que celles des Prêtres, mais c'est a quoy ie ne m'arréteray pas, ie vous diray seulement que s'il a été inventé pour ce sujet il y a long temps puis que ie vous ay fait connoître que la pratique de prier pour les morts est dès le tems des Juifs, & du tems du Sauveur, & si vous vouléz voir son antiquité Chrétienne ie ne vous renvoïeray pas aux Peres de l'Eglise, puisqu'au commencement de nôtre premiere conference, je me suis engagé de n'en faire aucune mention, mais voyez un livret en forme de Sermon de M. Jurieu dont le texte est, *je vous ay baillé ce que j'ay reçu du Seigneur* & vous verrez que dès les premiers Siecles Chrétiens on

E

prioit pour les morts; ce Ministre compare assez mal à propos l'Eglise à un Fleuve qui tant plus qu'il approche de son centre il se remplit d'ordures, je m' imagine, dit ce docteur, être sur une haute Montagne du bas de laquelle je voy sortir un Fleuve dont l'eau du commencement est claire & nette, un peu au delà de sa source il y a des fétus & quelques petites ordures, ensuite les grandes avalasses le troublent, après passant dans les grandes Villes il est remply par les cloaques de quantité d'ordures & vilenies; & faisant l'application de cette belle comparaison, qui certainement ne luy a pas été donnée du Seigneur, il dit que du tems des Apôtres, l'Eglise étoit claire & nette & qu'à peine le premier Siecle fût écoulé qu'il s'y glissa quelque petites ordures ou fétus, qu'il pretend être la priere pour les morts: donc de l'aveu d'un de vos plus fameux Ministres de ce tems on prioit pour les morts dès le premier Siecle, & par consequent à tort vôtre article de Foi, qui dit que *le Purgatoire* est procédé de la boutique de Satan; puisque le Purgatoire est crû de toute l'antiquité

de vôtre aveu, & même que vos freres les Lutheriens le croient : il n'est pas un sujet suffisant pour vous retenir dans la séparation: partant, Messieurs, rendez vous ie vous conjure, à la verité : vous demeurez d'accord dans vôtre Catechisme qu'il ny a q'une Eglise, hors de laquelle il ny a que damnation ; l'Eglise de Iesus-Christ ne peut être que celle qui est venuë à nous sans interruption : qui est celle dans laquelle nous sommes; donc elle est la veritable Eglise de Iesus-Christ. La vôtre n'a commencé à Dieppe qu'en 1557 & en France en 1535 suivant vos propres memoites donc elle n'est pas la veritable Eglise de J. C. *Je vous ay fait voir dans nôtre premier Entretien que l'Eglise étoit infallible, & par consequent ses décisions, ce qui devoit être le Tombeau de toutes les controverses; je vous ay montré qu'on ne pouvoit douter de la presence réelle du Corps & du Sang de Iesus-Christ dans l'Eucharistie, que l'Eglise a pû retrancher la coupe aux Laïques, que la Confession auriculaire est utile, & de droit Divin, que c'est à tort que vous vous êtes separez de nous que vous pratiquez touchant l'in-*

vocation des Ss. ce que vous blâmez chez nous, après quoy jay tiré la consequence que vous devez revenir à l'Eglise & dans cet entretien iay prouvé que vous enseignez des Dogmes tres dangereux, jay iustificié l'Eglise Romaine de tout Idolatrie, jay prouvé le Purgatoire, que reste t'-il à vous dire pour vous porter a revenir au giron de vôtre mere la Sainte Eglise Catholique Apostolique & Romaine : pourquoy mépriser davantage le desir du Roy qui est un Prince si bon & si grand, & les charitables sollicitations du Clergé de France. qui est si sçavant & si illustre,

*Le Protestant.*

Tant de Ceremonies qu'il y a dans vôtre Eglise, qu'on est obligé d'observer, nous effrayent, & quand nous aurions le dessein d'y rentrer elles nous en rebuteroient.

*Le Catholique.*

Les Ceremonies ne sont pas de l'essence de la Religion : quand vous ne les observerez pas vous ne laisserez pas d'être Catholique, & quoy qu'il ny en ait point qui n'ayent de bonnes significations, comme on pourra Dieu aydant

dans une autre occasion, vous le faire connoître en continuant nos conférences, cependant croyez moy, elles ne sont pas un sujet de vous effrayer; Quand vous ne les pratiqueriez pas vous ne ferez pas pour cela privé de la gloire éternelle.

*Le Protestant.*

Qu'est-il donc absolument nécessaire de croire dans vôtres Eglise afin que si l'envie me prenoit d'y rentrer j'eusse du moins la connoissance de la foy.

*Le Catholique.*

Il est nécessaire de croire les articles de la Foy que je vous produiray si le voulez:

*Le Protestant.*

Qui sont-ils je vous prie?

*Le Catholique.*

Les voicy, & j'en vray vous en faire la lecture.

Quiconque veut être sauvé doit avant toutes choses, ébrasser & tenir la foy Catholique, & qui que ce soit qui ne la conservera entière, & inviolable, perira infailliblement pour toute l'Eternité.

Or la Foy Catholique consiste à confesser reconnoître un seul Dieu en

trois personnes, & trois personnes en une seule divinité.

Sans confondre les personnes, n'y séparer la substance.

Car autre est la personne du Pere, autre celle du Fils, autre celle du Saint Esprit.

Mais la divinité du Pere, du Fils, & Saint Esprit est une: La gloire égale & la Majesté d'une même Eternité.

Tel qu'est le Pere, tel est le Fils, & tel est le Saint Esprit.

Le Pere est incréé, le Fils est incréé, & le Saint Esprit est incréé.

Le Pere est immense, le Fils est immense, le Saint Esprit est immense.

Le Pere est éternel, le Fils est éternel, le Saint Esprit est éternel; Et toutefois ce ne sont pas trois éternels, mais un éternel. Comme aussi ce ne sont pas trois incréés & trois immenses, mais un incréé & un immense.

Pareillement le Pere est tout-puissant, le Fils est tout puissant le Saint Esprit est tout puissant, & toute fois ce ne sont pas trois tout-puissans, mais un tout-puissant.

Ainsi le Pere est Dieu, le Fils est

Dieu; le Saint Esprit est Dieu.

Et toute fois ce ne sont pas trois Dieux mais ce n'est q'un Dieu.

Ainsi le Pere est Seigneur, le Fils est Seigneur le Saint Esprit est Seigneur. Et toutefois ce ne sont pas trois Seigneurs: mais ce n'est q'un Seigneur.

Car comme la verité Crétienne nous oblige de confesser que chaque personne des trois est Dieu & Seigneur: aussi la Religion Catholique nous défend de dire trois Dieux ou trois Seigneurs.

Le Pere n'est ny fait ny créé ny engendré d'aucun autre.

Le Fils n'est ny fait ny créé: mais engendré du seul Pere.

Le S. Esprit n'est ny fait, ny créé, ny engendré: mais il procede du Pere & du Fils.

Il ny a donc q'un seul Dieu Pere, & non trois peres, un seul Fils, & non trois fils, un seul S. Esprit, & non trois saints Esprits.

Et en cette Trinité il ny any plus ancien d'age, ou moins ancien, ny plus grand ou moins grand: mais les trois personnes sont toutes d'une même éternité & égales entre elles.

De sorte qu'en tout & par tout, comme il a été déjà dit, on doit reverer l'unité en la Trinité, & la Trinité en l'unité.

Quiconque donc veut être sauvé, doit avoir cette Croïance de la Trinité.

Il est necessaire de croire encor, en un seul Seigneur Jesus-Christ fils unique de Dieu & né de Pere devant tous les Siecles.

Dieu de Dieu lumiere de lumiere, vray Dieu du vray Dieu, qui n'a pas été fait mais engendré qui n'a q'une même substance que le Pere, & par qui toutes, choses ont été faites.

Qui est descendu des Cieux pour nous hommes miserables & pour nôtre salut, & ayant pris Chair de la Vierge Marie par l'operation du Saint Esprit, a été fait homme.

Qui a été aussi Crucifié pour nous,

Qui a souffert sous Ponce Pilate:

Qui est mort: qui a été ensevely.

Qui est résuscité le troisieme jour selon les Escritures,

Qui est monté au Ciel: Qui est assis à la droite du Pere.

Qui viendra de nouveau plein de

gloire pour juger les vivans & les morts, & dont le regne n'aura point de fin.

Il faut aussi Croire au Saint Esprit, qui est aussi Seigneur, & qui donne la vie, qui procede du Pere, & du Fils comme nous avons dit, qui est adoré & glorifié Conjointement ; Comme le Pere & le Fils, qui a parlé par les Prophètes.

Il faut aussi croire une Sainte Eglise, Catholique & Apostolique.

Un Baptême pour la Remission des pechez, la Resurrection des morts.

Et ceux qui auront bien fait iront en Paradis, & ceux qui auront mal fait iront au Flammes éternelles.

La Foy Catholique consiste encor a croire ce qui suit.

Les Traditions des Apôtres, & de la Sainte Eglise, & tous les usages, coûtumes & ordonnances de la même Eglise, tout ce qui est contenu dans la Sainte Ecriture, selon & au sens, que l'Eglise la tenu & le tient, à laquelle il appartient d'interpreter, & de juger du vray sens des Ecritures

Qu'il y a sept Sacremens de nouvelle

Alliance instituez par nôtre Seigneur Jesus-Christ, & necessaires pour le salut du genre humain, mais non pas tous a un chacun.

Sçavoir est le Baptême la Confirmation, l'Eucharistie, la Penitence, l'Extrême-onction, l'Ordre & le Mariage: Et qu'ils conferent la grace: Et que d'entre-eux le Baptême la Confirmation, & l'Ordre ne peuvent être reitez sans sacrilege.

Les ceremonies approuvées par l'Eglise & usitées en l'Administration publique des Sacremens.

Qu'en la Ste. Messe on offre a Dieu un vray propre & propitiatoire Sacrifice pour les vivâs & pour les morts; & qu'en ce Saint Sacrement de l'Eucharistie est vraiment, réellement, & substantiellement le Corps, & le Sang, avec l'Ame & la Divinité de nôtre Seigneur Jesus-Christ, & qu'il s'y fait une Conversion de toute la substance du pain au Corps, & de toute la substance du Vin au Sang, laquelle Conversion l'Eglise appelle Transsubstantiation, & que sous l'une des deux espece on reçoit Jesus-Christ tout entier.

Qu'il y a un Purgatoire ou les Ames detenuës peuvent être soulagées par les prieres & bien-faits des fidèles.

Que les Saints qui ensemblement régnent avec J. C. sont a honorer & invoquer, & qu'ils offrent des prieres à Dieu pour nous. Et que leur Reliques sont a venerer.

Que les Images de Jesus-Christ, de la Sainte Vierge & des autres Saints sont a avoir & retenir & que l'honneur & veneration deüie leur est a rendre.

Que Jesus-Christ nôtre Seigneur est le Chef invisible de son Eglise & qu'il a préposé le Pape pour en être le chef visible, auquel il a donné le pouvoir, en la personne de saint Pierre & des Apôtres de lier & de délier & d'accorder des pardons & indulgences quand il le jugera-utile ou necessaire.

Qu'il faut croire tout ce qui a été décidé, déterminé & déclaré par les saints Canons & Conciles generaux & spécialement par celuy de Trente, Qu'il faut detester, reprouver & condamner tout ce qui leur est contraire, & generalement toute heresie qui aura été condamnée & anathematisée par l'Eglise

Catholique Apostolique & Romaine, hors laquelle, il n'y a point de Salut.

Ainsi, voila qu'elle est la Foy Catholique, & quiconque ne la gardera pas fidellement & constamment ne pourra être sauvé.

*Le Catholique.*

Après de si solides éclaircissements, de la Doctrine, & de la Foy Catholique, pouvez vous, Monsieur, avec Justice, résister davantage à la vérité.

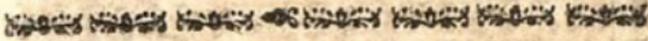
*Le Protestant.*

Ma satisfaction n'est pas entière, j'ay les traditions, le langage latin, la défense de l'usage des viandes, le célibat, les Indulgences & autres points qui sont aussi en controverse entre vous & nous, à vous proposer, mais ce sera pour quelque autre occasion : cependant je prie l'Eternel qu'il vous benisse.

*Le Catholique.*

Nous traiterons quand il vous plaira de tout ce que vous proposerez, & Dieu aidant je vous feray toujours connoître que la Religion Catholique, ne croit, n'enseigne, & ne pratique rien qui soit préjudiciable au salut, ny qui puisse justement empêcher vôtre réunion: ce-

pendant je prieray le tout puissant pour  
votre conversion.

  
*GRACES*

**A**U Roy des Siecles, immortel &  
Invisible, à Dieu seul, soit hon-  
neur, & gloire, dans tous les Siecles des  
Siecles. Ainsi soit-il.

  
*APPROBATION.*

*de Monsieur Auvray Docteur de  
Sorbone, & Chanoine de l'E-  
glise Cathedrale de Roüen.*

**J'**Ay lû ce *Second Dialogue ou la suite  
d'un Entretien sur la Religion*, à Roüen  
ce sixième jour de Juin. 1685.

**AUVRAY** Prêtre Docteur de  
Sorbone & Chanoine en l'Egli-  
se Cathedrale de Roüen.



# PERMISSION

**N**OUS Lieutenant general Au-  
 bailliage de Caux Viconté d'Ar-  
 ques après avoir examiné le *Second*  
*Dialogue concernant la Religion* Approuvé  
 de Monsieur Auvray Docteur de Sor-  
 bonne & Chanoine de l'Eglise Cathé-  
 drale de Roüen; Avons du Consente-  
 ment du Procureur du Roy auquel il  
 a été communiqué, permis à Nicolas  
 Dubuc Libraire de l'Imprimer? Fait  
 à Dieppe ce dernier Juin mil six cens  
 quatre-vingt cinq.      Signé  
 DE RADIOLLES. ET AVISSE.  
 chacun un paraphe.



Ayuntamiento de Madrid

BIBLIOTECA HISTORICA MUNICIPAL



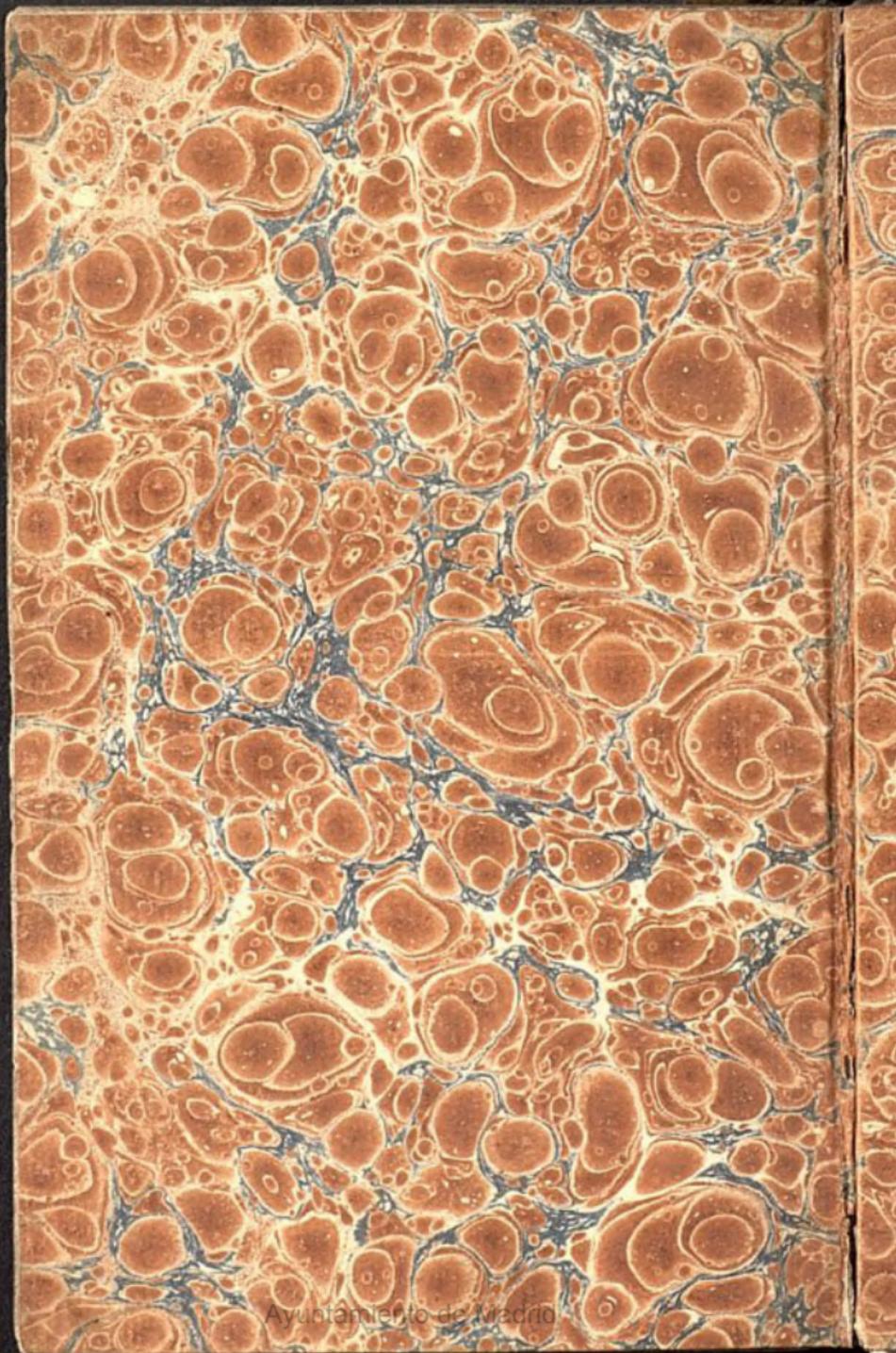
1200027367



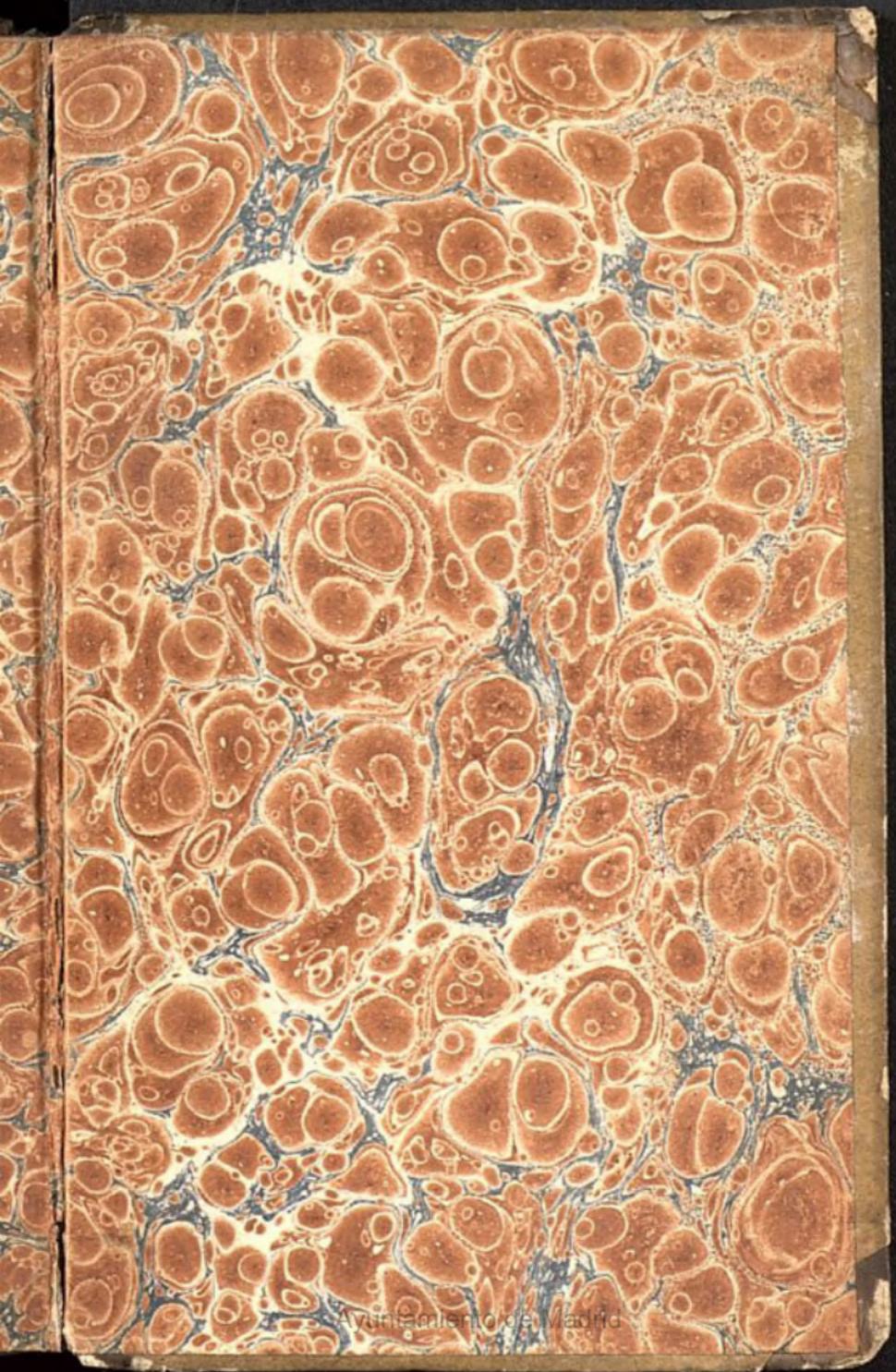
29

1200027367

Ayuntamiento de Madrid



Ayuntamiento de Madrid



Biblioteca de la Universidad de Madrid

DIAR  
SOL  
R. R. R.

R  
20

Ayuntamiento de Madrid